



DICASTÈRE POUR LE SERVICE
DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN INTÉGRAL

Aqua fons vitae

Orientations sur l'eau:

symbole du cri des pauvres et du cri de la Terre

Cité du Vatican, juin 2020

Sommaire

MÉDITATION INITIALE	2
PRÉSENTATION ET OBJET DU DOCUMENT	4
INTRODUCTION	8
Contexte	8
Clarifications méthodologiques	10
RECONNAÎTRE LA VALEUR DE L'EAU	13
Une valeur religieuse	13
Une valeur socioculturelle et esthétique	14
Une valeur institutionnelle et une valeur pour la paix	15
Une valeur économique	16
Clarifications relatives à ce que l'on appelle privatisation de l'eau.....	17
PREMIÈRE DIMENSION : L'EAU À USAGE HUMAIN	20
Défis.....	20
Propositions d'action : prise de conscience et plaidoyer	24
Propositions d'action : engagement au niveau local	29
SECONDE DIMENSION : L'EAU ET LES ACTIVITÉS HUMAINES	32
Défis.....	32
Propositions d'action : prise de conscience et plaidoyer	35
Propositions d'action : engagement au niveau local	37
TROISIÈME DIMENSION : L'EAU COMME ESPACE	38
Défis.....	38
Propositions d'action : prise de conscience et plaidoyer	40
Propositions d'action : engagement au niveau local	42
ÉDUCATION ET INTÉGRITÉ	44
L'éducation pour un nouvel humanisme et pour une culture de la rencontre et de la collaboration autour de l'eau.....	44
Lutter contre la corruption et la violence concernant l'eau.....	47
RÉFÉRENCES À LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE	49

I. MÉDITATION INITIALE

Le Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral propose la méditation¹ qui suit comme point de départ de ces orientations.

1. Dieu, par ta puissance invisible, tu accomplis des merveilles à travers les signes sacramentels et, de multiples façons, tu as préparé l'eau, ta créature, pour manifester la grâce du baptême et pour être une source de vie, lorsque tu as prononcé ces paroles lors de ta création : « Que les eaux grouillent d'un grouillement d'êtres vivants » (*Gn* 1, 20). Puisses-tu nous aider, nous les êtres humains, à rejeter l'indifférence et à retrouver la conscience de notre origine commune et de notre appartenance mutuelle.

Laudato si' (Loué sois-tu) Dieu, notre Créateur !

2. Au commencement de la Création, ton Esprit planait sur les eaux, de sorte que l'eau- même, en sa substance, avait le pouvoir de sanctifier. Tu as préfiguré par les eaux du déluge la régénération et le baptême, de sorte qu'aujourd'hui comme alors, l'eau marque la fin du péché et le commencement de la vie nouvelle. Par le don de la création, tu as donné un signe de ta bonté : c'est à travers les eaux de la mer Rouge que tu as libéré ton peuple de l'esclavage ; le déluge était une invitation au repentir et à la conversion ; dans le désert, tu as fait jaillir une source pour désaltérer ton peuple ; par l'image de l'eau vive, les prophètes ont préfiguré la nouvelle alliance que tu voulais nouer avec l'humanité. À la plénitude des temps, ton Fils, baptisé par Jean dans le Jourdain, a été consacré par l'Esprit Saint. Aujourd'hui encore, pour nous chrétiens, l'eau représente un élément essentiel de purification et de vie et nous fait immédiatement penser au Baptême, le sacrement de la renaissance dans le Christ. Au moyen de l'eau sanctifiée par l'Esprit, tu nous donnes la vie et tu nous régénères ; elle est la source sainte de la vie éternelle. Jésus, au cours de sa mission a promis une eau capable d'éteindre la soif des hommes pour toujours (cf. *Jn* 4, 14) en prophétisant : « Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et qu'il boive » (*Jn* 7, 37). Boire à la source de Jésus signifie le rencontrer personnellement dans la prière et dans la contemplation comme Seigneur, en puisant dans ses paroles le sens de la vie. Par conséquent, dans une vision eschatologique, la contemplation nous conduit aussi au « fleuve de la vie, limpide comme du cristal, qui jaillissait du trône de Dieu et de l'Agneau » (*Ap* 22, 1). Puissent les mots qu'il prononça sur la croix – « J'ai soif » (*Jn* 19, 28) – résonner constamment dans nos cœurs ! Seigneur Dieu, puisses-tu faire jaillir l'eau de la vie éternelle dans tous les cœurs.

3. À travers l'eau (il suffit de penser aux rivières, aux nappes phréatiques, à la pluie et aux mers), tu nous invites à réfléchir sur nos origines. En considérant le rôle fondamental de l'eau dans la création et au service du développement humain, nous ressentons le besoin de te remercier avec François d'Assise pour

¹ Méditation inspirée de la bénédiction de l'eau baptismale et de la liturgie du Samedi Saint, du *Message* du Pape François pour la Journée mondiale de prière pour la sauvegarde de la Création du 1^{er} septembre 2018, de la *Catéchèse sur la Divine Providence* du 7 mai 1986 et de l'*Homélie* du saint Pape Jean-Paul II durant la célébration de la Journée avec les gens de mer, à Gdynia, en Pologne, le 11 juin 1987.

« notre sœur l'eau », simple et utile à la vie comme aucune autre chose sur notre planète. Les grandes eaux et tout ce qu'elles contiennent (cf. *Gn* 1, 20-21 ; *Ps* 146, 6 ; *Ps* 104, 6) parlent le langage de l'infiniment grand, de ton infinie puissance (cf. *Sir* 39, 17) et sagesse, de l'étendue qui unit les destinées de tous les continents. Pussions-nous méditer sur l'immensité des mers et leur mouvement incessant, lesquels représentent aussi une occasion pour nous de tourner notre regard vers toi qui accompagnes constamment ta création, en guidant sa course et en maintenant son existence, toi qui nous appelles de générations en générations, à une solidarité responsable à l'égard de la création tout entière et à l'égard de chacun de nous. Lorsque des "solutions fondées sur la nature" sont prises en compte, pussions-nous nous rappeler que tu es le Créateur de la nature et comprendre la sagesse des récits bibliques².

4. Le Seigneur continue à demander que sa soif soit étanchée ; il a soif d'amour. Il nous demande de lui donner à boire en tous ceux qui ont soif aujourd'hui, pour dire à travers eux, « j'avais soif et vous m'avez donné à boire » (*Mt* 25, 35). Pussions-nous comprendre que la façon dont nous respectons et partageons l'eau est un indicateur de la façon dont nous accomplissons la mission qu'il nous a confiée, dans le livre de la *Genèse*, de prendre soin du jardin terrestre.

Laudato si' Dieu, notre Créateur !

² Cf. François, Lettre Encyclique *Laudato si'*, § 62-69.

II. PRÉSENTATION ET OBJET DU DOCUMENT

5. Le document *Aqua fons vitae* s'enracine dans le magistère des Papes et s'inspire des réflexions et des expériences des membres des Églises locales ou nationales, au long des siècles. De nombreux diocèses, congrégations, organisations Caritas, commissions « Justice et Paix », associations de laïcs, écoles et universités sont profondément impliqués dans la promotion de la dignité humaine et la réalisation d'un développement humain intégral, particulièrement dans les lieux les plus pauvres et les plus défavorisés, même lorsque les catholiques sont minoritaires. Face aux défis soulevés par la crise du covid-19 et à la lumière de l'enseignement du Magistère sur l'interconnexion globale³, qu'il s'agisse des aspects écologiques, économiques, politiques et sociaux, nous sommes appelés à considérer tous les éléments qui contribuent à élaborer un nouveau paradigme pour un *nouveau modèle de développement*. En ce sens, la prise en considération de l'eau apparaît clairement comme l'un des éléments qui influe fortement sur le développement "intégral" et "humain".

6. Le bien commun que l'Église encourage et poursuit n'est pas un programme national spécifique mais « cet ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée »⁴. Ces conditions incluent indéniablement un environnement sûr⁵, l'accès aux soins médicaux, un système d'assainissement ainsi que l'accès à l'eau potable et par conséquent, également une gestion de l'eau de façon à garantir un accès universel et durable à celle-ci, pour le futur de la vie, de la planète et de la communauté humaine.

7. La garantie de la disponibilité de l'eau pour tous comme bien primordial exige des gestes individuels et communautaires de respect et de charité, des politiques et des choix concrets qui contribuent à promouvoir et à mettre en pratique le droit à la vie. Prendre soin des sources, des bassins hydriques, des mers et des océans est un impératif urgent. Cependant, il ne suffit pas d'en prendre soin uniquement pour éviter des sanctions ou pour paraître respectueux de l'environnement. Il est fondamental de respecter la valeur intrinsèque de l'eau, dans tous les contextes. Les puits, selon la Bible, ont été créés pour que les eaux souterraines, profondes et invisibles, puissent être partagées entre tous, hommes et femmes, habitants et étrangers (Cf. *Gn 24*, 10-22 ; *Gn 29*, 1-10 ; *Jn 4*, 7 ; *Ex 2*, 15-17). Ainsi, l'eau apparaît-elle comme un moyen efficace d'unir la famille humaine ; et les puits contribuent à la réalisation du principe de *la destination universelle des biens de la création*, l'eau étant l'un des biens créés et communs.

8. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de regarder au-delà des préoccupations immédiates et des visions purement utilitaristes de la réalité. Selon l'approche utilitariste, l'efficacité et la productivité sont orientées vers le profit de petits groupes d'intérêts. La dignité humaine de tant de personnes est bafouée, car elles ne semblent pas être une priorité pour les politiques, les infrastructures et les investissements. Nous avons urgemment besoin de projets communs à long terme, basés sur des

³ Cf. *Laudato si'*, § 70, 138 et 240.

⁴ Conseil Pontifical « Justice et Paix », *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, 2004, §164.

⁵ Cf. S^t Jean-Paul II, *Message pour la Journée mondiale de la Paix 1990*, § 9.

références éthiques valables, sur une anthropologie saine et des motivations authentiques. La gestion de l'eau peut trouver une forte source d'inspiration dans la Doctrine sociale de l'Église, spécialement dans les documents pontificaux sur la dignité humaine, la solidarité, la justice, la destination universelle des biens, la subsidiarité, le bien commun, l'écologie intégrale et le développement humain intégral, ainsi que l'option préférentielle pour les pauvres.

9. Le Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral a ainsi préparé cette réflexion pour offrir aux Églises locales des propositions d'action sur les questions liées à l'eau, au développement et au futur de la vie humaine sur la Terre. La rencontre avec Jésus-Christ et son enseignement a des implications sociales : « Mettez la Parole en pratique. Ne soyez pas seulement des auditeurs (...) À quoi sert-il, mes frères, que quelqu'un dise "j'ai la foi", s'il n'a pas les œuvres ? »⁶. Chaque Mystère eucharistique nous pousse vers cette même responsabilité sociale⁷. Les chrétiens ne peuvent pas penser à « un esprit sans incarnation, incapable de toucher la chair souffrante du Christ dans les autres »⁸. L'acceptation de l'Évangile est une invitation et une motivation à anticiper, durant notre vie terrestre, le Royaume de Dieu. Le Royaume de Dieu est un don et, précisément pour cela, il est grand et beau et constitue la réponse à notre espérance. Nous ne pouvons pas – pour utiliser l'expression classique – “mériter” le Paradis grâce à nos œuvres : le Paradis est toujours plus que ce que nous pourrions mériter, tout comme le fait d'être aimé n'est jamais quelque chose que l'on “mérite”, mais toujours un don. Cependant, même lorsque nous sommes pleinement conscients que le Ciel est toujours au-delà de tout ce que nous pouvons mériter, il n'en demeure pas moins vrai que notre comportement n'est pas indifférent aux yeux de Dieu et, par conséquent, il n'est pas indifférent pour le déroulement de l'histoire. La tâche spécifique et primordiale de l'Église n'est pas de mener une bataille politique pour bâtir la justice et un ordre social juste. Comme certains l'ont parfois suggéré sur le ton de la plaisanterie, l'Église n'a pas pour tâche de remplacer les gouvernements ou les Nations Unies. Néanmoins, elle ne peut ni ne doit rester en marge du combat pour la justice. Les principes évangéliques ne peuvent pas et ne doivent pas rester abstraits, mais il faut les orienter vers l'action concrète et mettre chacun à contribution⁹. L'Église est particulièrement capable d'entreprendre le combat pour la justice car elle peut mobiliser les forces du bien. Les membres et les organisations de l'Église peuvent atteindre, informer, promouvoir le bien-être de ceux qui sont considérés comme “inaccessibles” par les autorités publiques ou qui sont “rejetés” par « une économie qui exclut et qui tue »¹⁰. Ainsi, dans la *Bulle d'Indiction de l'Année extraordinaire de la Miséricorde* (2015), le Pape François a décrit cette mission sociale pour les fidèles : « Que cette Année Sainte expose la richesse de la mission de Jésus qui résonne dans les paroles du Prophète : dire une parole

⁶ *Lettre de saint Jacques*, 1, 22 ; 2, 14.

⁷ Cf. Benoît XVI, Exhortation apostolique *Sacramentum Caritatis*, § 89-92.

⁸ François, Exhortation *Gaudete et exultate*, § 37 ; *Message de Carême 2020*, § 4.

⁹ Cf. Benoît XVI, Lettre Encyclique *Deus caritas est*, § 20, 26-31 ; Id., Lettre Encyclique *Spe salvi*, § 35 ; François, Exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, § 177-184 ; Id., *Laudato si'*, § 64 et 200 ; *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, 2004, § 62-84.

¹⁰ Cf. *Evangelii gaudium*, § 53.

et faire un geste de consolation envers les pauvres, annoncer la libération de ceux qui sont esclaves dans les nouvelles prisons de la société moderne, redonner la vue à qui n'est plus capable de voir car recroquevillé sur lui-même, redonner la dignité à ceux qui en sont privés. Que la prédication de Jésus soit de nouveau visible dans les réponses de foi que les chrétiens sont amenés à donner par leur témoignage »¹¹.

10. Le saint Pape Jean-Paul II considérait la mission de l'Église, riche et complexe, comme étant intimement liée à celle du Christ, et la résumait comme « la tâche, centrale pour elle, de la réconciliation de l'homme avec Dieu, avec lui-même, avec ses frères, avec toute la création ; et cela d'une façon permanente... »¹². Le Pape François a relancé ces quatre niveaux de réconciliation ou de justes relations et a proposé comme modèle la figure de saint François d'Assise « qui vivait dans une simplicité et dans une merveilleuse harmonie avec Dieu, avec les autres, avec la nature et avec lui-même »¹³. Les actions proposées dans ce document visent à encourager des *relations justes* avec nos frères et sœurs et avec la nature, en particulier à travers et avec l'eau. Nous présentons donc ce travail pour accompagner la réflexion, la dialogue et l'action sur l'eau et sa gestion.

11. En même temps, nous voulons réaffirmer que le Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral, conformément à ses "Statuts"¹⁴ et à la lumière du principe de subsidiarité, est à la disposition de tous les membres de l'Église qui souhaitent travailler sur ces questions et contribuer à relever les défis d'un sujet que le Pape François qualifie de « rêve fait d'eau »¹⁵. Lorsque le Pape François a traité de ce sujet dans son Exhortation post-synodale *Querida Amazonia*, il savait que ses observations s'appliquaient aussi à d'autres régions du monde confrontées à des défis similaires¹⁶.

12. Ce Dicastère dialogue et collabore également avec des organisations en dehors de l'Église. Ainsi, bien que *Aqua fons vitae* a été écrite en ayant à l'esprit les Églises locales et nationales, notre espoir est que certaines idées contenues dans ce document pourront être prises en compte lors des événements internationaux à venir, comme la Conférence des Nations Unies sur les Océans, initialement prévue pour se dérouler au Portugal (en ce mois de juin 2020), le prochain Forum mondial de l'Eau, prévu pour avoir lieu au Sénégal (mars 2021), les Semaines Mondiales de l'Eau, organisées chaque année en Suède, ainsi qu'à l'occasion des travaux liés à l'eau des Nations Unies et des organismes gouvernementaux, tels que les droits de l'homme et le développement durable, l'édification de la paix, le changement climatique, la biodiversité, la désertification, les migrations, le travail, la santé et la nutrition, le droit de la mer et autres questions maritimes.

¹¹ François, *Misericordiae vultus*, Bulle d'Indiction de l'Année extraordinaire de la Miséricorde, §16.

¹² St Jean-Paul II, Exhortation post-synodale *Reconciliatio et paenitentia*, § 8.

¹³ *Laudato si'*, § 10.

¹⁴ François, *Statuts du Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral*, 2016.

¹⁵ Exhortation post-synodale *Querida Amazonia*, § 43.

¹⁶ Cf. *Ibid.*, § 5 et 11.

13. Notre dernière remarque est un message d'espérance et de responsabilité, inspiré par ce que l'on pourrait qualifier de vertu régénératrice de l'eau. L'eau est un symbole de régénération car c'est la boisson dont nous avons constamment besoin ; elle nettoie et restaure constamment notre vie. Elle peut être maltraitée, rendue inutilisable et non potable, polluée et gaspillée, mais le seul fait qu'elle soit nécessaire pour la vie humaine, animale et végétale exige de nous – selon nos différentes fonctions en tant que responsables religieux, politiciens et législateurs, acteurs économiques et du monde des affaires, agriculteurs ruraux ou agriculteurs industriels, etc. – de faire preuve ensemble de responsabilité et de prendre *soin de notre maison commune*. Aussi, confiants dans notre capacité de dialogue, toujours nouvelle, sans négliger aucun talent, rôle ni implication, répondons-nous à l'appel urgent du Pape François « à un nouveau dialogue sur la façon dont nous construisons l'avenir de la planète. Nous avons besoin d'une conversion qui nous unisse tous, parce que le défi environnemental que nous vivons, et ses racines humaines, nous concernent et nous touchent tous »¹⁷. En cela, la *vertu régénératrice de l'eau* peut inspirer et motiver chacun et tous.

Du Vatican, le Mercredi des Cendres 2020, et en vue de la prochaine Journée mondiale de l'Eau, dimanche 22 Mars.

Cardinal Peter K.A. Turkson

Préfet

Mgr. Bruno-Marie Duffé

Secrétaire

¹⁷ *Laudato si'*, § 14.

III. INTRODUCTION

Contexte

14. *Aqua fons vitae*, « l'eau est une source de vie » et est vitale pour toutes les formes de vie. Cette affirmation, qui reconnaît à juste titre le rôle essentiel de l'eau dans l'origine et la conservation de la vie sur la Terre, a inspiré le titre des contributions préparées par le Conseil Pontifical « Justice et Paix » comme représentant du Saint-Siège aux Forums mondiaux de l'Eau qui se sont tenus en 2003 (Kyoto), 2006 (Mexico), 2009 (Istanbul) et 2012 (Marseille). Par la suite, la Lettre Encyclique *Laudato si'* a de nouveau mis en lumière la question de l'eau¹⁸ ; et, depuis sa publication, le Saint-Père n'a pas manqué une occasion d'attirer l'attention sur la grande importance de l'eau pour la civilisation humaine¹⁹.

15. Une telle insistance mise sur le thème de l'eau par le Saint-Père et par le Saint-Siège :

- reflète l'attention et l'engagement multiforme du Saint-Siège et de l'Église catholique sur cette question ;
- démontre que l'eau est un élément largement transversal et qu'elle affecte la réalisation du bien commun de la famille humaine toute entière et des Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par les Nations Unies en 2015 ;
- constitue un soutien aux organisations non gouvernementales, aux administrations publiques et aux personnes qui œuvrent de façon responsable, aux niveaux local, national et international, pour une gouvernance de l'eau comme bien commun et, en même temps, une incitation à ceux qui peuvent et devraient faire davantage ;
- résulte de la prise de conscience que persistent des situations de détresse concernant l'accès à l'eau potable, l'accès à l'assainissement, les maladies transmises par l'eau, la pollution de l'eau, le traitement des eaux usées, l'eau utilisée comme moyen de pression dans des situations de tension et de conflit politique ou économique. Cela paraît particulièrement grave car depuis un certain temps :
 - des progrès ont été accomplis au niveau des critères techniques, logistiques, légaux et organisationnels pour fournir de l'eau potable et garantir l'assainissement pour tous ;
 - l'accès à l'eau potable et à l'assainissement sont, au moins en paroles, une priorité de l'action internationale et des programmes de nombreux pays ;

¹⁸ Cf. *Ibid.*, § 27-31.

¹⁹ Cf. *Message à l'occasion de la Conférence "La gouvernance d'un bien commun : l'accès à l'eau potable pour tous"*, organisée à l'Université Pontificale Urbainienne, le 8 novembre 2018 ; *Discours au Séminaire "Le droit humain à l'eau"*, organisé au Vatican, le 24 février 2017 ; *Message pour la Journée mondiale de prière pour la sauvegarde de la Création*, 1^{er} septembre 2018 ; *Message à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau*, 22 mars 2019 ; *Message signé par le Cardinal Pietro Parolin, au nom du Saint-Père, au Sommet de l'eau de Budapest*, organisé en Hongrie, en octobre 2019.

- réaffirme que les problèmes liés à l'eau, qui sont complexes et souvent interconnectés, sont dus à l'absence de relations justes et appropriées à Dieu, aux autres, à la nature et à soi-même²⁰ et non pas à des facteurs accidentels économiques ou environnementaux. Ces problèmes ne se résoudront pas tout seuls et ne doivent pas être négligés : ils doivent être traités en profondeur, avec justice, détermination, solidarité et subsidiarité ;
- exprime la préoccupation quant à la lenteur des progrès concernant la réalisation du droit humain universel à l'eau potable et à l'assainissement qui, presque 10 ans après la célèbre Résolution 64/292 de l'Assemblée générale des Nations Unies, est resté au stade d'une simple déclaration et moins encore dans certains États ;
- rejoint aussi la préoccupation exprimée par les Nations Unies sur le fait que le monde ne se dirige pas vers la réalisation de l'ODD 6 (Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau) d'ici l'année 2030²¹.

16. Il y a beaucoup d'eau sur la planète Terre. Il suffit de penser aux océans immenses et profonds. On estime ordinairement que l'eau salée représente environ 97,5% du total des ressources en eau et l'eau douce seulement 2,5%. Sur cet ensemble d'eau douce, environ 98,8% se trouvent dans les glaciers et dans le sous-sol, et le 1,2% restant représente l'eau située dans l'atmosphère et chez les êtres vivants, ainsi que l'eau douce facilement accessible aux humains dans les lacs, les marais et les rivières. Ce petit pourcentage d'eau douce facilement accessible suffisait à répondre aux besoins de la population mondiale au début du XXI^{ème} siècle. Cela dit :

- aussi bien l'eau que la population humaine ne sont pas réparties uniformément sur la surface de la planète ;
- le développement de l'agriculture industrielle irriguée, la production d'énergie, le développement économique, ainsi que la croissance démographique et l'amélioration du niveau de vie au cours des récentes décennies ont considérablement accru la demande d'eau douce dans de nombreux pays ;
- l'eau douce aisément accessible ne doit pas être confondue avec l'eau potable, car la plupart de l'eau douce n'est pas apte à la consommation humaine, cela étant dû en partie à la pollution provoquée par les activités humaines qui ne cessent de détériorer la qualité de nombreuses ressources en eau ;
- des situations particulièrement problématiques sont apparues ou se sont accentuées en ce qui concerne le rapport entre la population et l'eau douce disponible en un lieu donné, et plusieurs pays consomment un pourcentage élevé de l'eau douce renouvelable naturellement chaque année

²⁰ Cf. *Laudato si'*, § 10.

²¹ Cf. Nations Unies, *Rapport de synthèse 2018 sur l'objectif de développement durable 6 relatif à l'eau et à l'assainissement*, New York 2018.

(atteignant ainsi des seuils élevés de ce que l'on appelle "stress hydrique"²² et qui peuvent être potentiellement menacés par une pénurie d'eau), souvent avec un traitement des eaux usées limités ou inexistant.

- Le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2020 se concentre sur "L'Eau et les changements climatiques". En effet, il existe une relation étroite entre le climat et les ressources en eau car les changements de température, les précipitations et la fonte des neiges peuvent entraîner des changements dans la répartition saisonnière et spatiale de l'eau, provoquant inondations et sécheresses. Les changements climatiques et les nouveaux schémas de vulnérabilité manifestent leur impact aussi à travers l'eau : trop peu, trop abondante, trop erratique. Tous les trois affectent lourdement les populations les plus pauvres ayant de faibles possibilités d'adaptation²³, et des possibilités limitées de gérer les variations d'eau.

Clarifications méthodologiques

17. "L'eau" est un sujet au centre de plusieurs défis pour la famille humaine. Il est à noter que, bien que tout soit lié, ce document – après un chapitre consacré à la valeur de l'eau – décline ce thème selon trois dimensions :

- l'eau à usage humain ;
- l'eau comme ressource utilisée dans de nombreuses activités humaines, en particulier dans l'agriculture, l'artisanat et l'industrie, cette utilisation ne devant pas se faire au détriment de l'usage humain ;
- l'eau comme espace : rivières, nappes phréatiques, lacs et surtout mers et océans. Cette troisième dimension nous conduit à considérer le rôle fascinant du cycle naturel de l'eau dans la protection de la vie en général et dans le fonctionnement des biomes²⁴, au service de la biodiversité, pour le climat, dans les transports et dans la pêche.

Ces dimensions sont examinées dans les chapitres suivants, chacun comportant une première partie consistant en une brève analyse des défis (les défis qui sont énumérés ne se présentent pas partout ni en tout temps) et une seconde partie consacrée aux propositions d'action. Cette seconde partie est, à son tour, subdivisée en : 1- les propositions qui concernent principalement le domaine de la conscience politique ou le plaidoyer et le dialogue auprès des institutions ; 2 – les propositions ayant trait principalement à l'assistance pastorale et à l'action concrète, si possible aussi au sein même des édifices et des initiatives de l'Église, car il est important d'être cohérent et de montrer l'exemple, et l'Église est aussi appelée à affirmer sa responsabilité dans la sphère publique²⁵.

²² Nations Unies, *Rapport sur les Objectifs de Développement Durable 2019*, New York 2019, p. 35.

²³ Cf. UN Water, *Climate Change Adaptation : the Pivotal Role of Water*, Policy Brief, 2010.

²⁴ "Biome" indique une vaste région du monde caractérisée par un certain climat, une certaine flore et faune (par exemple la steppe, la forêt tropicale humide).

²⁵ Cf. *Caritas in veritate*, § 51.

18. Naturellement, l'engagement de l'Église peut varier selon :

- qu'il y ait ou non dans le pays quelques-unes des nombreuses organisations ecclésiales ayant une expérience certaine du travail pour la justice sociale et/ou pour la sauvegarde de la création, qui œuvrent habituellement en collaboration avec d'autres acteurs (société civile au sens large du terme, administrations, organismes d'autres Églises ou d'autres religions, acteurs dans les secteurs de l'éducation, de l'économie, de la culture...);
- que les évêques peuvent aisément dialoguer avec les administrations publiques ou non ;
- que le contact du peuple avec l'eau est plus distant et indirect (par ex. dans les zones urbanisées et les zones industrielles) ou plus direct (par ex. petites îles ou zones agricoles et côtières) ;
- qu'il est possible ou non pour l'Église de coopérer (aux niveaux locaux, nationaux, voire même transfrontaliers) avec d'autres personnes et partenaires, pour la réalisation de projets concrets et pour le suivi d'initiatives (*monitoring*) ou pour le plaidoyer, comme :
 - des associations et groupes de jeunesse, d'autres associations de la société civile, des stratégies pour le développement durable adoptées par les gouvernements, des villes, des syndicats, des universités ou des sociétés impliquées dans le développement durable ;
 - d'autres dénominations chrétiennes ou même d'autres religions, car :
 - le dialogue est nécessaire et les problèmes concrets concernant la coexistence et la responsabilité commune pour la justice et la paix doivent être affrontés ensemble²⁶, et en tant que croyants nous avons « besoin de trouver des espaces afin de discuter et agir ensemble pour le bien commun et la promotion des plus pauvres. Il ne s'agit pas de vivre plus *light* ou de cacher les convictions qui nous animent afin de pouvoir rencontrer les autres qui pensent différemment. Si quelqu'un croit que l'Esprit Saint peut agir dans la diversité, alors il essaiera de se laisser enrichir par cette lumière, mais il l'accueillera avec ses propres convictions et avec sa propre identité. Parce que, plus une identité est profonde, solide et riche, plus elle tendra à enrichir les autres avec sa contribution spécifique »²⁷ ;
 - il est donc particulièrement significatif, pour les croyants, de coopérer dans le cas d'eaux transfrontalières partagées : par exemple les habitants du bassin amazonien, les communautés habitant le long des rives de nombreux et longs fleuves, les communautés riveraines entourant la mer Méditerranée, les Grands Lacs africains, la mer Baltique, la mer Noire, parmi tant d'autres, car « en vertu de sa configuration, [une] mer oblige les peuples et les cultures riverains à une constante proximité, en les

²⁶ Cf. Benoît XVI, *Discours à l'occasion des vœux de Noël à la Curie romaine*, 21 décembre 2012.

²⁷ *Querida Amazonia*, § 106.

invitant à faire mémoire de ce qui les unit, et à rappeler que c'est seulement en vivant dans la concorde qu'ils peuvent jouir des opportunités que cette région offre »²⁸.

- que l'eau occupe ou non une place spéciale dans les coutumes, les légendes, la vie sociale et, plus généralement, dans la culture du lieu, tout comme dans les pratiques religieuses. Ce sont des éléments que l'Église a besoin de considérer dans son processus d'inculturation : « elle reconfigure toujours sa propre identité par l'écoute et le dialogue avec les personnes, les réalités et les histoires de leur terre. De cette façon pourra se développer de plus en plus un processus nécessaire d'inculturation »²⁹, qui comprenne l'histoire, la situation et les espoirs de chaque région, pays et communauté, évitant une simplification excessive et s'abstenant de résoudre tous les problèmes au moyen de solutions uniformes³⁰.

19. Il sera toujours opportun d'accompagner et de préparer tout engagement par une éducation adéquate et permanente. Ce sujet est profondément lié à l'intégrité et est abordé dans le dernier chapitre. Enfin, ce document se réfère délibérément à un nombre limité de documents (notes en bas-de-page), dont la plupart peuvent être consultés en ligne, et s'accompagne d'une sélection de liens significatifs disponibles sur le site Internet du Dicastère.

²⁸ François, *Discours lors de la rencontre avec les évêques de la Méditerranée*, Bari, 23 février 2020.

²⁹ *Querida Amazonia*, § 66 ; cf. *Evangelii gaudium*, § 115-118.

³⁰ Cf. *Caritas in veritate*, § 22 ; *Laudato si'*, § 144 et 180.

IV. RECONNAÎTRE LA VALEUR DE L'EAU

20. D'après l'enseignement de l'Église catholique, l'eau est un bien commun dont la gestion contribue à la réalisation du bien commun de la famille humaine tout entière. Il est vrai que *Aqua fons vitae* : « l'eau est une source de vie ». La survie et la santé des êtres humains dépendent directement de l'eau, de même que la production de nourriture, d'énergie et de nombreux biens de consommation. La biodiversité terrestre, le fonctionnement de divers biomes et de l'atmosphère, les cycles de l'eau et le climat nous rappellent combien cette précieuse créature de Dieu est polyvalente et fondamentale. Lorsque les astronomes observent l'espace pour identifier et étudier d'autres planètes, ils remarquent souvent qu'il n'y a apparemment point de traces d'eau, cet élément indispensable pour la vie telle que nous la connaissons sur la Terre : toutes les planètes ne possèdent pas ce précieux don, berceau de la vie. *A fortiori*, nous devrions être plus conscients de sa valeur multiforme.

Une valeur religieuse

21. Reprenant les paroles du Pape François, ce Dicastère invite « à méditer sur le symbole de l'eau dans les principales traditions religieuses », et exhorte à « la contemplation de cette ressource qui, comme le disait saint François d'Assise, est *multo utile et humile et preziosa et casta* (très utile et humble et précieuse et chaste) »³¹. Il est fascinant de retracer l'historique du symbole de l'eau dans l'Ancien Testament – l'acte de création au commencement en *Genèse*, l'eau qui purifie ou qui est signe de bénédiction et de fertilité de la terre, ou de châtiment comme la sécheresse ou le déluge – et dans le Nouveau Testament. Il existe de nombreux liens entre l'eau et la guérison (cf. 2 R 5, 8-14 ; Jn 5, 2-4 ; Jn 9, 6-11). Bien que précieuse, l'eau n'éteint pas totalement la soif et permet à Jésus d'enseigner que l'homme ne peut guère se limiter à ses besoins matériels (cf. Jn 4, 13-14 ; Jn 7, 37-38).

22. Il est tout autant fascinant d'étudier et de comprendre le rôle de l'eau dans la vie et la tradition de l'Église. Par exemple, il suffit de penser avant tout au sacrement du baptême – il purifie des péchés et constitue une régénération dans l'eau et l'Esprit Saint – puis aux gestes liturgiques et de dévotion tels que l'aspersion avec de l'eau bénite, la liturgie de la Veillée du Samedi Saint, les liens constants entre eau et guérison (par exemple à Lourdes), la présence d'un bénitier rempli d'eau à l'entrée de nombreuses églises pour faire le signe de croix et, enfin, les pèlerinages à Lourdes ou sur les rives du Jourdain. L'eau est un symbole qui touche à l'expérience la plus profonde de l'humanité, qui indique une valeur transcendante. Considérons, par exemple, que le texte fondamental de la foi judéo-chrétienne, la Bible, possède 1500 versets baignés par l'eau, dans lesquels il est question de l'eau. Il existe un élément frappant au cœur de l'hébreu qui est le langage de l'Ancien Testament : un simple mot en hébreu, *nefesh*, indique à la fois la

³¹ *Message à l'occasion de la Conférence "La gouvernance d'un bien commun : l'accès à l'eau potable pour tous"*, organisée à l'Université Pontificale Urbanienne, à Rome, le 8 novembre 2018.

gorge et l'âme, l'être vivant³². Il y a un lien profond entre la gorge assoiffée et l'âme qui a besoin de l'infini, de l'éternel.

23. Ce n'est pas ici le lieu d'analyser plus profondément ces éléments de la tradition biblique et chrétienne. Il sera suffisant de rappeler que l'eau a une "valeur religieuse", ce qui peut constituer une motivation³³ pour son usage respectueux et sobre qui ne se limite pas aux traditions juives et chrétiennes. Dans de nombreuses religions, l'eau a été et continue d'être perçue comme sainte et liée aux divinités et à leur bienveillance. Le Nil, le Gange et le puits de Zamzam en sont des exemples éloquents, parmi tant d'autres. Il y a d'ailleurs souvent une fontaine à l'entrée des édifices religieux pour procéder aux purifications rituelles.

Une valeur socioculturelle et esthétique

24. L'eau possède également une "valeur socioculturelle". N'oublions pas le rôle fondamental de l'eau dans le développement de nombreuses civilisations : pensons notamment aux rapports que les peuples entretenaient avec les fleuves, les lacs et les mers ; aux implantations humaines, à la toponymie, et à la façon dont l'eau a inspiré la littérature, la musique et, plus généralement, l'expression artistique. L'eau est porteuse de la mémoire collective de l'humanité. « Les divers arts, et en particulier la poésie, se sont laissés inspirer par l'eau (...). Ces poètes contemplatifs et prophétiques nous aident à nous libérer du paradigme technocratique et consumériste qui détruit la nature et qui nous laisse sans existence véritablement digne »³⁴. Le saint Pape Jean-Paul II relevait qu'« on ne peut négliger la valeur esthétique de la création. Le contact avec la nature, par lui-même, est profondément régénérateur, de même que la contemplation de sa splendeur donne paix et sérénité. (...) Il ne faut pas négliger la relation qui existe entre une formation esthétique appropriée et la préservation de l'environnement »³⁵. Cela s'applique particulièrement bien à l'eau, source de beauté et de merveille.

25. Cette dimension culturelle englobe aussi la vie quotidienne et ses coutumes, aussi bien que la navigation et les échanges culturels entre civilisations. Les activités agricoles et la pêche sont des sources primordiales de subsistance pour de nombreuses populations, or ces activités façonnent la cohésion locale sociale et culturelle. Les gestes d'hospitalité (cf. *Gn* 24, 32), les moments de la vie publique et les rites propitiatoires font usage de l'aspersion d'eau, et l'eau encore (douce ou salée) est au centre de diverses commémorations (comme la célébration de la saison des pluies ou les festivals de la mousson dans différents pays) ainsi que de nombreuses activités récréatives et sportives.

³² Cf. Cardinal Gianfranco Ravasi, *Discours lors de la Conférence "Watershed" à l'Augustinianum*, Rome, 22 mars 2017.

³³ La "motivation" est un thème récurrent de la Lettre Encyclique *Laudato si'*, cf. § 15, 17, 64 et 200.

³⁴ *Querida Amazonia*, § 35 et 46.

³⁵ *Message pour la Journée mondiale de la Paix 1990*, § 14.

Une valeur institutionnelle et une valeur pour la paix

26. L'eau est un élément de liaison³⁶ et nous pouvons donc parler d'une "valeur institutionnelle" de l'eau, et également d'une "valeur de l'eau pour la paix", car l'eau est un élément qui conduit à la création de ponts, à des collaborations et au dialogue. Pensons aussi au rôle du puits dans la vie sociale de Moïse (cf. *Exode* 2, 15) et de Jésus (cf. *Jn* 4, 5-15). Avec Abraham, les puits, qui étaient des points de dispute, purent devenir les objets qui déclenchèrent les négociations, qui permirent l'accord, le développement et le partage (cf. *Gn* 21, 19-30), comme ce fut aussi le cas pour Isaac (cf. *Gn* 26, 12-22). Par conséquent, affronter les questions liées à la pénurie d'eau et à l'amélioration de la gestion de l'eau, en particulier par les communautés, peut aider à créer une plus grande cohésion sociale et davantage de solidarité. La façon dont l'eau est gérée dans de nombreuses régions rurales implique une forte implication des communautés locales. Par exemple, quand il faut décider de creuser un puits ou choisir comment utiliser ou se partager une source d'eau, comment accéder à une zone de pêche déterminée ou exploiter une certaine quantité d'eau d'une rivière (généralement en fixant un régime de baux ou droits d'accès). La gestion communautaire et la présence fréquente de divers comités chargés de régler les litiges (voire même un vrai tribunal³⁷) constitue une part importante de la vie sociale et contribue à renforcer la responsabilité de la population, probablement davantage que dans les cas où la gestion se règle à un niveau plus élevé (par exemple la gestion au niveau d'un bassin, des compagnies publiques ou privées de gestion de l'eau dans les grandes villes). Cela expose au grand jour une réalité difficile, à savoir la façon dont de multiples communautés interagissent avec "l'ensemble".

27. Qui plus est, les eaux douces, aussi bien en surface que souterraines, sont largement transfrontalières³⁸. Si des pays s'accordaient davantage pour collaborer au sujet de l'eau dans divers endroits du monde, ce serait une grande avancée pour la paix. Dans des situations critiques, les tensions entre les parties en concurrence pour l'accès à l'eau, son utilisation et sa distribution peuvent déboucher sur des conflits pouvant devenir violents s'ils ne sont pas correctement abordés. Alors que l'eau est très rarement l'unique – et rarement la principale – cause de conflit entre ou au sein des nations, elle possède potentiellement la capacité d'exacerber des tensions existantes comme celle d'empêcher les progrès vers la résolution de conflits frontaliers préexistants³⁹. En conséquence, des mécanismes rodés de coopération en matière d'eaux transfrontalières constituent un important élément de paix et de prévention des conflits

³⁶ Cf. *Document final de l'Assemblée spéciale du Synode des Évêques sur le thème "L'Amazonie : Nouveaux chemins pour l'Église et pour une écologie intégrale"*, 26 octobre 2019, § 7 et 20.

³⁷ Il est significatif de remarquer qu'en 2009, deux tribunaux espagnols chargés de régler les conflits entre irrigateurs ont été inscrits par l'UNESCO dans la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

³⁸ À travers le monde, 153 pays ont des rivières, des lacs et des aquifères en commun. Les bassins transfrontaliers couvrent plus de la moitié de la surface de la terre ; on estime que cela représente environ 60% du flux global d'eau douce, abritant 40% de la population mondiale, cf. Nations Unies et UNESCO, *Progress on Transboundary Water Cooperation. Global baseline for SDG indicator 6.5.2*, 2018, p. 9. « Seuls 84 de ces bassins disposent d'organes de gestion conjointe de l'eau, et un grand nombre d'entre eux ne sont pas jugés efficaces. Le nombre d'aquifères partagés entre plusieurs États sans organe de gestion conjointe (plus de 400) est de loin beaucoup plus élevé », Panel mondial de haut niveau pour l'Eau et la Paix, *Rapport Une question de survie*, Genève 2017, p. 15.

³⁹ Cf. Catholic Relief Services, *Water and Conflict. Incorporating peacebuilding into water development*, Baltimore 2009, p. viii.

armés. Les mécanismes et commissions mixtes en matière fluviale constitués pour parvenir à des accords sur l'eau peuvent faciliter la communication et le dialogue, améliorant ainsi les relations entre les groupes au-delà de leur rôle habituel consistant à favoriser une gestion commune des ressources en eau. Un ensemble de normes contenues dans les traités et traditions s'applique aux rivières, aux ressources hydriques souterraines, aux lacs et aux bassins communs au niveau international⁴⁰. Ces approches – visant à la compréhension mutuelle, au partage d'informations, à la recherche et à la mise en œuvre de solutions communes – constituent ce qu'on appelle “la diplomatie de l'eau”⁴¹ ou hydrodiplomatie.

Une valeur économique

28. Dans de nombreux cas, la fourniture, le transport, le traitement et les opérations de purification pour avoir accès à l'eau potable (ainsi qu'à l'eau douce à d'autres usages, comme dans l'agriculture, le bâtiment et l'industrie), ont un coût. Il est donc juste de reconnaître le rôle de l'eau dans la production et donc dans l'économie⁴², ce qui équivaut à reconnaître que l'eau possède une “valeur économique”. Cette reconnaissance peut servir à :

- encourager tous les usagers à rechercher constamment le plus faible impact négatif possible sur l'environnement, en soulignant combien l'humanité est perdante en ne respectant pas la nature et combien elle y gagnerait en la protégeant, en partant du présupposé que, fréquemment, ce qui n'est ni mesuré, ni quantifié, n'est pas pris en compte et personne ne s'en soucie ;
- fournir des points de référence économiques, utiles pour calculer et planifier les investissements et les incitations⁴³. Beaucoup peut être fait en se référant à des analyses des coûts et des bénéfices d'une bonne gestion de l'eau, en étant bien conscients des éventuels compromis, et en appliquant la transparence à cet égard ainsi que pour les subventions ;
- comprendre qu'il existe souvent un lien entre filtrage et purification : renforcer le traitement des eaux usées réduit la pollution et, par conséquent, la nécessité de filtrer à l'avenir les eaux récupérées ;
- stimuler les économies d'eau si l'on applique le principe de la couverture totale des coûts (y compris les coûts environnementaux), en particulier pour les usages intensifs et polluants ;
- illustrer tout ce que l'humanité peut perdre en ne respectant pas la nature (coûts engendrés par la pollution massive de l'eau, qui vont des dépenses pour l'augmentation du filtrage aux frais médicaux), et combien elle y gagnerait en la protégeant, selon le présupposé déjà cité que, tant qu'une chose n'est ni mesurée ni quantifiée, personne ne s'en soucie. Cette supposition peut

⁴⁰ Cf. Rapport *Une question de survie*, pp. 35 et 79 ; La Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, *Décision VI/3, “Adhésion de pays non membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe”*, novembre 2012.

⁴¹ Cf. Institut International de Stockholm pour l'Eau (SIWI), *Policy Brief. Water diplomacy: facilitating dialogues*, juillet 2019.

⁴² Cf. Conseil Pontifical « Justice et Paix », *L'eau : un élément essentiel pour la vie*, Contribution du Saint-Siège au III^{ème} Forum mondial de l'Eau, organisé à Kyoto en mars 2003.

⁴³ Cf. Conseil Pontifical « Justice et Paix », *Terre et Nourriture*, LEV, Cité du Vatican 2015, p. 98.

toutefois fourvoyer car, tout en considérant ce qui est quantifiable, nous ne devons pas négliger d'autres éléments clés, bien plus difficiles à mesurer, comme une vie heureuse et riche en sens dont une communauté peut jouir grâce à un accès adéquat à l'eau.

Clarifications relatives à ce que l'on appelle privatisation de l'eau

29. « Une conception excessivement mercantile de l'eau (...) risque de porter à l'erreur de la considérer comme une marchandise quelconque, en planifiant les investissements selon les critères du profit »⁴⁴. Le Pape François a écrit : « tandis que la qualité de l'eau disponible se détériore constamment, il y a une tendance croissante (...) à privatiser cette ressource limitée, transformée en marchandise sujette aux lois du marché »⁴⁵. Cela ne devrait pas être interprété comme s'appliquant seulement à l'eau potable. C'est un commentaire plus général. *Laudato si'* met en garde contre certaines théories économiques et contre les comportements de certains acteurs (sociétés, investisseurs, hommes politiques) qui peuvent considérer ou gérer l'eau comme une simple marchandise pouvant être possédée, saisie ou contrôlée et vendue *de facto*, niant ainsi que l'eau est un élément essentiel pour la vie, destinée à toute l'humanité. « Les eaux ont été traitées comme si elles étaient une marchandise négociable par des entreprises en plus d'avoir été transformées en un bien que se disputent les grandes puissances ».⁴⁶ Cette "tendance à privatiser" l'eau est manifeste si et lorsque :

- les droits de l'homme, la dignité humaine et le développement intégral des sociétés sont méprisés ;
- le profit d'un petit groupe est privilégié, et ce au détriment du bien commun de la société et de l'intérêt général ;
- la durabilité environnementale est ignorée ;
- tout contrôle public est absent ou inadéquat ;
- il existe un manque de transparence, les responsables ne sont pas tenus à rendre des comptes, et l'accès à la justice n'est pas garanti ;
- les groupes les plus pauvres et les plus défavorisés sont exclus de l'accès à l'eau (parfois même au niveau du minimum vital lié à la dignité humaine et à la survie) parce qu'ils ne peuvent pas payer un certain tarif ou parce qu'ils ont fait l'objet de discriminations et qu'ils sont menacés par ceux qui contrôlent l'eau ;
- les investissements relatifs à l'eau ne sont pas réalisés dans certaines zones (ex. zones rurales reculées) ni pour les opérations (ex. la maintenance) qui sont considérées comme non rentables.

⁴⁴ Conseil Pontifical « Justice et Paix », *L'eau : un élément essentiel pour la vie. Définir des solutions durables*. Contribution du Saint-Siège au VI^{ème} Forum mondial de l'Eau, organisé à Marseille en mars 2012.

⁴⁵ *Laudato si'*, § 30.

⁴⁶ V^{ème} Conférence générale de l'épiscopat d'Amérique latine et des Caraïbes, *Document final*, Aparecida, 29 juin 2007, § 84.

30. Il faut reconnaître que toute tentative de refléter la valeur économique de l'eau à travers un système de marché ou un tarif n'est pas suffisante en soi, pour assurer de façon universelle le droit à l'eau potable ni pour encourager les économies d'eau. Et cela n'empêche pas les usagers négligents de polluer l'eau si ceux qui en consomment et en polluent beaucoup arrivent malgré tout à en tirer un gain substantiel sans devoir rendre compte quant aux conséquences de leurs actions. De plus, le coût ou le tarif que tout marché ou fournisseur (qu'il soit public ou privé) peut fixer pour l'eau (y compris le commerce des droits de l'eau pour l'irrigation, et le marché de l'eau en bouteilles) ne sera jamais à la hauteur de l'utilité et de l'essentialité de l'eau (qui est inestimable) ; il ne peut pas non plus constituer un obstacle au droit à l'accès universel de l'eau, en particulier le droit pour les populations pauvres de boire et d'assurer leur hygiène personnelle⁴⁷, de cuisiner et, là où c'est nécessaire, d'avoir accès à un minimum d'irrigation de subsistance (usage domestique).

31. Saint Jean-Paul II avait déjà affirmé que tous les peuples devaient avoir accès à l'eau indispensable pour leurs besoins, à des niveaux corrects⁴⁸, et la pensée sociale catholique a toujours soutenu que la défense et la préservation de certains biens communs, tel que les environnements naturels et humains, ne peuvent pas être simplement sauvegardés par les forces du marché, car ils concernent des besoins humains fondamentaux qui échappent à la logique du marché. Étant au service de ses citoyens, l'État est le gardien des ressources du peuple qu'il se doit d'administrer avec une vision du bien commun⁴⁹. C'est pourquoi nous ne devons pas préparer, ni mentalement ni politiquement, une "tendance à la privatisation" massive et durable (telle que décrite précédemment) des ressources en eau⁵⁰ en faveur d'investisseurs capables et tentés de le faire.

32. Certes, les opérations liées à l'eau qui impliquent une diversité d'acteurs et de processus ont un coût, et l'eau possède une valeur économique – cela a été affirmé plus haut. Le Saint-Siège n'a jamais prétendu que les sociétés privées (grandes ou petites entreprises) n'avaient aucun rôle à jouer dans le secteur de l'eau⁵¹. Différents partenariats public-privé existent, mais « la participation du secteur privé ne dégage pas les gouvernements de leurs responsabilités »⁵² en ce domaine, y compris la prévention des abus causés par une position monopolistique. Au contraire, les autorités publiques doivent toujours garantir,

⁴⁷ De nombreuses maladies peuvent être prévenues ou tenues sous contrôle grâce à une bonne hygiène personnelle et en se lavant fréquemment avec de l'eau propre et du savon, mais « 40 % de la population mondiale, soit 3 milliards de personnes, ne disposent pas d'installation pour se laver les mains avec de l'eau et du savon au domicile. Dans les pays les moins avancés, cette situation touche près de 75 % de la population ». Cf. Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), *Communiqué de presse*, 13 mars 2020.

⁴⁸ Cf. *Message à l'occasion de la Journée mondiale de l'Alimentation*, 13 octobre 2002.

⁴⁹ Cf. *L'eau : un élément essentiel pour la vie*, Contribution du Saint-Siège au III^{ème} Forum mondial de l'Eau, organisé à Kyoto en mars 2003 ; Saint Jean-Paul II, Lettre Encyclique *Centesimus annus*, § 40.

⁵⁰ Cf. *Terre et Nourriture*, p. 99 ; *Document final de l'Assemblée spéciale du Synode des Évêques sur le thème " L'Amazonie : Nouveaux chemins pour l'Église et pour une écologie intégrale "*, 26 octobre 2019, § 10.

⁵¹ Cf. *L'eau : un élément essentiel pour la vie*, Contribution du Saint-Siège au III^{ème} Forum mondial de l'Eau, organisé à Kyoto en mars 2003 ; *L'eau : un élément essentiel pour la vie. Définir des solutions durables*. Contribution du Saint-Siège au VI^{ème} Forum mondial de l'Eau, organisé à Marseille en mars 2012.

⁵² Cf. OCDE, *Relever le défi du financement des services d'eau et d'assainissement. Approche et outils.*, Paris 2011, p. 138.

grâce à une législation et des contrôles adéquats, que les pratiques des compagnies privées soient transparentes et vertueuses et que l'eau conserve sa destination universelle conformément aux exigences du bien commun et à la poursuite de l'« intérêt public », comme le recommandent l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE) et le groupe de Juges réunis durant le VIII^{ème} Forum mondial de l'Eau, à Brasilia⁵³. Il convient de relever comme un signe d'espoir, que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 réaffirme « le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement »⁵⁴. Cela dit, l'ODD 6.1 ne parle pas de “droit” légal mais d' « assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable », alors que la terminologie du “droit” est utilisée ailleurs dans les ODD⁵⁵. Néanmoins, « le Saint-Siège considère que (...) l'Objectif 6 recouvre le droit d'avoir accès à une eau potable »⁵⁶.

33. Une autre préoccupation peut être exprimée quant au sort de certaines zones maritimes qui ont été traditionnellement utilisées par les pêcheurs locaux, sans épuiser les stocks de poissons ni mettre en grand péril l'environnement. « Les usages coutumiers relatifs à la répartition et au partage des avantages issus des ressources dans le secteur de la pêche artisanale, parfois établis depuis des générations, ont évolué avec la mise en place de systèmes de gestion des pêches non participatifs et souvent centralisés, les avancées technologiques (...). Les communautés d'artisans pêcheurs subissent également les effets de rapports de force inégaux »⁵⁷. De puissants acteurs économiques peuvent rechercher et obtenir des concessions maritimes pour de nouvelles activités, liées par exemple au tourisme, à l'aquaculture, à la production d'énergie, à l'extraction de sable et de précieuses ressources des fonds marins. Ainsi les petits pêcheurs traditionnels des communautés locales peuvent perdre leurs droits d'accès coutumiers, ce qui peut affecter défavorablement leurs moyens de subsistance⁵⁸. Cette sorte de privatisation des zones maritimes au profit de gros acteurs économiques soutenus par les États (une main mise qui a lieu sans le consentement libre, préalable et informé des communautés locales et sans aucune intention de les impliquer, et qui n'est pas nécessairement saine pour l'environnement ni pour l'emploi local) peut être qualifiée d'“accaparement des océans”.

⁵³ OCDE, *Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau*, 2015, principe 7 ; *Déclaration de Brasilia des Juges sur la Justice de l'eau*, 21 mars 2018, principe 1.

⁵⁴ Cf. Résolution A/RES/70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 25 septembre 2015, § 7.

⁵⁵ Cf. ODD 5.6.

⁵⁶ Cf. *Note du Saint-Siège relative au Programme de développement durable à l'horizon 2020*, 25 septembre 2016, § 21.

⁵⁷ Cf. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), *Préface des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté*, Rome 2015.

⁵⁸ Cf. Rapport A/67/268 d'Olivier De Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, 2012, § 40 et 61.

V. PREMIÈRE DIMENSION : L'EAU À USAGE HUMAIN

Défis

34. L'accès à l'eau potable peut faire la différence entre la survie et la mort, ou entre la survie et différents niveaux de bien-être. Certaines sociétés, qui appartiennent à des régions où l'accès à l'eau et son approvisionnement sont considérés comme acquis et évidents, manifestent une conscience et une compassion insuffisantes face au manque d'eau dans d'autres régions de la planète. L'absence d'accès correct à l'eau potable est, malheureusement, une réalité quotidienne et terrible pour des milliards de personnes.

35. L'être humain a besoin de quelques litres d'eau par jour seulement pour ne pas mourir de soif. Ici, cependant, on se réfère plus généralement à l'eau que nous utilisons pour boire, cuisiner, laver les vêtements et nous laver nous-mêmes, pour vivre une vie saine. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime qu'avec au moins 50 litres d'eau par jour et par personne, disponibles à moins de 100 mètres des habitations des usagers, les risques pour la santé humaine sont faibles. Ces exigences pourraient être pleinement satisfaites en ayant la possibilité d'avoir accès à 100 litres d'eau par jour et par habitant, disponible localement⁵⁹. Bien entendu, cette "possibilité d'avoir accès" ne signifie pas nécessairement que ces 100 litres doivent être consommés chaque jour par une seule personne ; il s'agit d'une mesure indicative et générale destinée à guider l'action gouvernementale.

36. Même si des progrès significatifs ont été accomplis au cours de la dernière décennie, environ deux milliards de personnes « n'ont pas accès à des services fiables d'approvisionnement en eau potable »⁶⁰, ce qui signifie un accès irrégulier ou un accès situé trop loin de chez eux ou un accès à de l'eau polluée, qui ne convient donc pas à la consommation humaine. Leur santé est directement menacée. La situation est également dramatique dans de nombreuses zones de transit et dans de nombreux camps de réfugiés, où les infrastructures adéquates font défaut et où les besoins des populations sont estimés de façon particulièrement grossière.

37. Dans certains cas, les puits d'où l'eau est traditionnellement tirée, souvent dans les zones rurales, présentes les limitations suivantes :

- ils s'assèchent⁶¹ car le rythme auquel l'eau est puisée ne correspond pas à la capacité de régénération de la ressource (parfois cela est lié à l'accroissement de la population locale, avec la venue de nouveaux habitants, l'augmentation démographique, ou l'arrivée soudaine de réfugiés⁶²), ou à cause de changements climatiques ou géologiques ;
- ils sont abandonnés lorsque la nappe phréatique devient salée ou manifestement polluée ;

⁵⁹ Cf. OMS, *Domestic Water Quantity, Service, Level and Health*, WHO/SDE/WSH/03.02, Genève 2003.

⁶⁰ Cf. ONU-Eau, *Rapport de synthèse sur l'Objectif de développement durable 6 relatif à l'eau et à l'assainissement. Résumé*, mai 2018, p. 15.

⁶¹ À noter que ce risque d'assèchement s'étend aussi aux lacs.

⁶² Cf. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), *UNHCR, the environment and climate change. Updated version*, Genève octobre 2015, pp. 4-13.

- ils sont détruits ou sujets à de violents conflits Durant les périodes de sécheresse, de migration en masse et de guerres⁶³, car « les guerres locales ou régionales également, tout en restant limitées, ne détruisent pas que les vies humaines et les structures de la société ; elles dégradent la terre, en détruisant les récoltes et la végétation, en empoisonnant les sols et les eaux »⁶⁴ ;
- ils ne font pas l'objet d'inspections régulières de la qualité de l'eau.

38. Les infrastructures hydriques, à cause d'une maintenance incorrecte et/ou d'une rentabilité économique insuffisante, sont abandonnées ou bien leur accès n'est pas étendu à tous ceux qui en ont besoin.

39. De nombreuses familles sont obligées d'acheter de l'eau à des vendeurs informels à des prix très élevés (par rapport à leurs revenus modestes et comparé à ce que coûterait l'eau fournie par des systèmes publics de distribution). Par ailleurs, elles n'ont pas la possibilité de contrôler la qualité de l'eau qu'elles achètent souvent à des camions citernes informels.

40. La politique de l'eau aux niveaux national et international semble souvent fragmentée et, dans certains cas, l'accès à l'eau potable et un assainissement correct pour tous, d'une façon durable et non discriminatoire, ne sont clairement pas considérés comme une priorité par les gouvernements. Bien que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement aient été reconnus comme un droit humain par l'Assemblée générale des Nations Unies il y a environ dix ans⁶⁵ – comme cela est déjà rappelé au paragraphe 15 – cette reconnaissance ne s'est souvent pas concrétisée. Certains pays, qui ont introduit ce droit dans leur constitution ou qui ont adopté des lois cadres en la matière, n'ont pas forcément les moyens de garantir les droits de l'homme, n'ont pas mis en œuvre ces moyens ou n'ont pas contrôlé l'efficacité de cette mise en œuvre. Les populations particulièrement pauvres risquent de ne pas être en mesure de payer leur facture d'eau ou d'acheter de l'eau. La suppression de fontaines publiques ou leur fermeture (par exemple en périodes de sécheresse) peut mettre en péril l'approvisionnement en eau de certains groupes pauvres. Un autre problème dramatique est constitué par les cas d'exploitation sexuelle pour avoir accès à l'eau : si les autorités ne protègent pas correctement leurs citoyens, il arrive que des fonctionnaires ou des techniciens chargés de la distribution de l'eau ou du relevé des compteurs profitent de leur position pour exercer un

⁶³ « Dans les récents conflits armés, les parties belligérantes – États et groupes armés non étatiques – ont détruit et capturé des infrastructures d'eau. Les systèmes d'approvisionnement en eau sont ciblés : les conduites étant délibérément sabotées ou les ressources en eau empoisonnées pour intimider les civils. Les groupes armés non étatiques prennent le contrôle des digues et des barrages pour inonder ou affamer les populations en aval afin de les affaiblir », Rapport *Une question de survie*, Genève 2017, p. 21.

⁶⁴ *Message pour la Journée mondiale de la Paix 1990*, § 12.

⁶⁵ Cf. Résolution A/RES/70/1 sur le Programme 2030 adoptée le 25 septembre 2015, § 7 ; Résolution de l'Assemblée générale A/RES/64/292 sur le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement adoptée le 28 juillet 2010. Le travail du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) est également très important. Le CESCR a publié le Commentaire général n°15 sur le Droit à l'eau (E/C.12/2002/11) en 2003 et une Déclaration sur le Droit à l'assainissement (E/C.12/2010/1) a été adoptée en 2010. La Convention des Nations Unies sur les Droits de l'enfant, entrée en vigueur en 1990, stipule que « Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible » et devront prendre les mesures appropriées pour pourvoir « à la fourniture d'aliments nutritifs et d'eau potable, compte tenu des dangers et des risques de pollution du milieu naturel ». Ces trois documents complètent la Résolution 64/292 susmentionnée.

chantage sur les personnes incapables de payer l'eau (généralement des femmes), exigeant d'avoir des rapports sexuels pour ne pas interrompre la fourniture d'eau. Ce type d'abus et de corruption est appelé *sextorsion* dans le domaine de l'eau⁶⁶.

41. En outre, il faut souligner que les maladies liées à l'eau sont liées à d'importantes questions de mortalité à travers le monde. On estime que la diarrhée tue environ 2,2 millions de personnes dans le monde par an, dont la plupart âgées de moins de 5 ans⁶⁷. Dans certains contextes, la question de l'assainissement et celle de la défécation ne sont pas traitées avec l'attention qui leur est due, cela aussi car elles sont considérées comme tabou. Pourtant, ces questions sont étroitement liées à la pollution de l'eau et à la santé humaine. Les statistiques sont devenues plus précises ces dernières années et l'on estime qu'environ deux milliards de personnes n'ont pas un accès correct à l'assainissement et que des centaines de millions d'autres pratiquent régulièrement la défécation en plein air⁶⁸. Le manque d'installations hygiéniques expose les femmes à des abus sexuels ou à des viols lorsqu'elles doivent chercher des endroits pour déféquer. L'absence de toilettes appropriées pour les filles à l'école fait que beaucoup d'entre elles ne vont pas à l'école⁶⁹. Ces deux aspects constituent une discrimination contre les femmes et les jeunes filles, allant du manque d'équité au harcèlement et au crime.

42. L'accès à l'eau pour les centres de santé et les écoles ne doit pas non être considéré un acquis : de nombreuses voix de la société civile et les Nations Unies ont contribué à donner plus de visibilité à cet aspect. Dans ce que les Nations Unies considèrent comme des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, on estime qu'environ 55% seulement des établissements de santé possèdent un accès adéquat à l'eau, avec une qualité constante, grâce à un réseau de distribution ou à une source d'eau située sur le territoire de ce centre ; 19% n'ont pas de services d'assainissement adéquats ; 35% souffrent d'un manque de procédures d'hygiène, par exemple pour se laver les mains⁷⁰. Cela constitue de graves lacunes dont les causes sont variées (procédures et formation inadéquates, manque de ressources économiques, problèmes logistiques). Or, cela advient dans des établissements de santé, qui sont précisément des lieux où l'on devrait pouvoir s'attendre un niveau acceptable d'hygiène et de toilettes ; très souvent cela affecte en particulier les personnes les plus vulnérables et les plus défavorisées, à savoir les populations pauvres et malades des zones défavorisées, ou des femmes qui vont accoucher, avec des menaces évidentes et graves pour leur santé.

⁶⁶ Cf. SIWI, *Women and corruption in the water sector. Theories and experiences from Johannesburg and Bogotá*, Water Governance Facility Report n. 8, 2017.

⁶⁷ Cf. OMS, https://www.who.int/water_sanitation_health/diseases/diarrhoea/fr/

⁶⁸ Cf. UNICEF et OMS, *Progress on household drinking water, sanitation and hygiene 2000-2017, Special Focus on Inequalities*, New York 2019, p. 8.

⁶⁹ « En 2016, un tiers des écoles primaires ne disposaient pas de service de base d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène ; ce qui nuit à l'éducation et à la santé de millions d'élèves, en particulier les filles en période de menstruation », Nations Unies, *Rapport sur les Objectifs de Développement Durable 2019*, New York 2019, p. 34.

⁷⁰ Cf. OMS et UNICEF, *L'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de soins de santé : états des lieux et perspectives dans les pays à revenu faible et intermédiaire*, Genève 2015 ; *WASH dans les établissements de santé : Rapport référentiel mondial 2019*, Genève 2019 ; Conseil consultatif sur l'Eau et l'Assainissement auprès du Secrétaire Général des Nations Unies (UNSGAB), *Le périple de l'UNSGAB*, New York 2015.

43. Malheureusement, l'eau est parfois utilisée comme un moyen de pression et de chantage, et même comme une arme. Dans de tels cas, l'accaparement des ressources d'eau (ou la destruction des châteaux d'eau) peut devenir un instrument pour chasser des communautés de leurs territoires.

44. Nous devons aussi attirer l'attention sur la production et l'utilisation excessive de bouteilles en plastique jetables pour boire (de l'eau ou d'autres boissons). Certes, il n'est pas juste de s'en prendre a priori aux bouteilles en plastique, spécialement dans des contextes où l'eau potable n'est pas aisément disponible. Cependant, nous devons soulever la question de l'utilisation de ces bouteilles dans les pays qui y ont recours de façon immodérée, alors qu'ils sont équipés de bons réseaux de distribution d'eau et de fontaines publiques. La consommation de boissons dans des bouteilles en plastique est encouragée par des messages publicitaires et cette publicité est souvent « un instrument au service du phénomène de la société de consommation »⁷¹. Cette utilisation des bouteilles en plastique se fait au détriment de l'environnement, de l'économie et de la santé humaine, car cette production et cet usage excessif de bouteilles en plastique jetables contribue à faire en sorte que notre maison commune commence « à ressembler de plus en plus à un immense dépotoir »⁷². En outre, certains composants de la structure de certaines bouteilles en plastique peuvent avoir un effet pathologique sur la santé humaine, en particulier pour le bébé dans le sein maternel et pour les enfants⁷³.

45. Cela nous amène à réitérer une préoccupation soulevée par de nombreuses organisations internationales, auxquelles a fait écho le Conseil Pontifical « Justice et Paix »⁷⁴, au sujet des substances chimiques qui ont des effets négatifs sur le système endocrinien et hormonal de la personne. Ce système joue un rôle crucial pour le maintien de l'équilibre physiologique du corps humain, ainsi que pour la régulation de la croissance corporelle, du métabolisme, pour la fonction sexuelle et son développement. Les substances endocriniennes actives peuvent être fabriquées par l'homme, y compris les substituts hormonaux ; mais elles sont également produites dans la nature, par exemple les phytoestrogènes présents dans des plantes comme le soja et les noix. Elles peuvent se comporter comme des hormones humaines ou influencer les niveaux d'hormones dans le corps et, en conséquence, avoir des effets sur la santé humaine et sur les organismes dans l'environnement, en particulier aux stades critiques de leur développement⁷⁵. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'OMS, le Parlement européen et l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), parmi d'autres, se sont préoccupés de la question de ce qu'on appelle les « perturbateurs endocriniens » ou « perturbateurs endocriniens chimiques » (EDC). Ce sont des substances chimiques qui altèrent négativement la fonctionnalité du système hormonal. Elles proviennent de différents éléments, comme les pesticides, les cosmétiques, la combustion ou les dérivés de processus industriels ; mais elles peuvent aussi résulter de certaines thérapies hormonales et de produits

⁷¹ Conseil Pontifical pour les Communications sociales, *Éthique en publicité*, 1997, § 10.

⁷² *Laudato si'*, § 21; cf. WHO, *Microplastics in drinking-water*, Genève 2019.

⁷³ Cf. Agence européenne des produits chimiques, *Sujets scientifiques brûlants. Bisphénol A*, <https://echa.europa.eu/fr/hot-topics/bisphenol-a>

⁷⁴ *Terre et Nourriture*, p. 53.

⁷⁵ Cf. EFSA, <http://www.efsa.europa.eu/en/press/news/121001a.htm>

pharmaceutiques, tels que la pilule contraceptive. La façon dont elles agissent fait toujours l'objet de recherches, mais le fait qu'elles puissent sérieusement menacer la santé humaine et la reproduction à travers l'alimentation constitue une source de préoccupation pour les organisations internationales⁷⁶ et pour quelques importantes associations environnementales⁷⁷.

46. Il s'agit d'un problème grave car la santé des êtres humains, de la faune et de la flore dépend de la capacité à se reproduire et à se développer normalement. Cela est impossible sans un système endocrinien sain. De nombreuses maladies et désordres augmentent de façon inquiétante, et plusieurs études de laboratoire confirment l'idée que l'exposition aux produits chimiques contribue aux désordres endocriniens chez les humains et dans la nature. Certains effluents d'eaux usées contenant des EDC (par ex. les déchets industriels, les substances rejetées dans les égouts ou dans les toilettes et qui finissent dans les égouts) entrent dans l'environnement sans avoir été traités, tandis que d'autres reçoivent une certaine forme de traitement avant de rejoindre les systèmes hydriques. Une fois dans le système hydrique, ils peuvent potentiellement affecter le corps humain, ainsi que la flore et la faune. La période la plus sensible aux EDC se situe durant les phases de développement, comme la grossesse, la croissance de l'enfant et la puberté. Des populations d'animaux sauvages ont déjà été affectées par les perturbations endocriniennes, un impact négatif a été constaté sur leur croissance et leur reproduction⁷⁸, et une étude commissionnée par le Parlement européen affirme que les EDC sont présents jusque dans l'eau potable. Cela est confirmé par des études de bio-surveillance menées sur des sous-groupes vulnérables comme les femmes enceintes et les enfants⁷⁹. De fait, l'usage des produits chimiques « peut provoquer un effet de bio-accumulation dans les organismes des populations voisines (...). Bien des fois, on prend des mesures seulement quand des effets irréversibles pour la santé des personnes se sont déjà produits »⁸⁰. Le Pape François a déclaré : « Et en parlant de ces dommages qui proviennent de la dégradation de l'environnement, c'est pour moi une surprise de trouver – lorsque je me rends à l'Audience le mercredi ou que je vais dans les paroisses – autant de malades, surtout des enfants... Les parents me disent : “Il a une maladie rare !” (...) Ces maladies rares sont une conséquence du mauvais traitement que nous infligeons à l'environnement »⁸¹.

Propositions d'action : prise de conscience et plaidoyer

47. L'Église, à travers ses pasteurs, ses commissions épiscopales et ses autres organisations, congrégations et associations de laïcs, de groupes affiliés d'experts et des médias aux niveaux national et

⁷⁶ Cf. OMS et PNUE, *State of the Science of Endocrine Disrupting Chemicals – 2012, 2013* ; EFSA Scientific Committee, *Scientific Opinion on the Hazard Assessment of Endocrine Disruptors: Scientific Criteria for Identification of Endocrine Disruptors and Appropriateness of Existing Test Methods for Assessing Effects Mediated by These Substances on Human Health and the Environment*, 2013 ; Union Européenne, *Endocrine Disruptors: from Scientific Evidence to Human Health Protection. Study commissioned by the PETI Committee of the European Parliament, Updated version*, mai 2019.

⁷⁷ Cf. WWF, http://wwf.panda.org/about_our_earth/teacher_resources/webfieldtrips/toxics/

⁷⁸ Cf. *State of the Science of Endocrine Disrupting Chemicals – 2012*, pp. vii-ix, 191-237.

⁷⁹ Cf. *Endocrine Disruptors: from Scientific Evidence to Human Health Protection*, p. 11.

⁸⁰ *Laudato si'*, § 21.

⁸¹ *Discours aux participants à la Conférence internationale “La culture de la Salus et de l'accueil au service de l'homme et de la planète”*, 19 novembre 2015.

local, peut utilement œuvrer à une prise de conscience et inciter à une réponse efficace de la part des autorités juridiques, économiques et politiques, ainsi qu’au niveau des citoyens, à propos des aspects mentionnés ci-après.

48. « Il faut promouvoir des politiques “courageuses”, conçues avec clairvoyance, qui ne soient ni influencées par les intérêts particuliers ni approuvées de façon opportuniste dans le but d’obtenir un succès électoral. Dans le cas de l’eau, le monde de la politique doit agir de façon responsable, en renonçant à des intérêts économiques immédiats ou à des idéologies finissant par humilier la dignité humaine. La loi positive doit se fonder sur les principes de la loi morale naturelle, afin de garantir le respect de la dignité et de la valeur de la personne humaine susceptibles d’être altérées si le droit à l’eau n’est pas garanti ni promu. Aussi des législations et des structures au service du droit à l’eau sont-elles nécessaires »⁸² ainsi que du droit à la vie. Le Pape Benoît XVI a exhorté « l’Église en Afrique à encourager les gouvernants à protéger les biens fondamentaux que sont la terre et l’eau, pour la vie humaine des générations présentes et futures »⁸³, et son appel peut aussi être appliqué à d’autres continents. Le slogan choisi par les Nations Unies pour la Journée mondiale de l’Eau du 22 mars 2019, “Ne laisser personne de côté”, continue d’interpeller chaque nation pour qu’elle garantisse l’eau nécessaire pour une vie saine et un développement humain intégral harmonieux.

49. « Le Saint-Siège et l’Église s’engagent en faveur de l’accès à l’eau potable pour tous »⁸⁴ et sont prêts à coopérer avec des organismes qui s’engagent avec sincérité dans le même sens. Le Dicastère demande que l’accès à l’eau potable pour tous sans discriminations demeure une priorité fondamentale, en prenant comme référence une définition large et ambitieuse de cet accès : un accès régulier et constant, en quantité suffisante pour permettre au moins aux personnes de vivre dignement, et qui soit accessible des points de vue économique, législatif et physique. De plus, cette eau doit avoir toutes les caractéristiques d’une bonne eau : limpide, sans odeur et bonne au goût. Tout doit être fait de la façon la plus durable et la plus équitable pour la société, l’environnement et l’économie, tout en permettant aux citoyens de recevoir et de partager des informations au sujet de l’eau.

50. Le Magistère de l’Église reconnaît que « l’accès à l’eau potable et sûre est un droit humain primordial, fondamental et universel, parce qu’il détermine la survie des personnes et, par conséquent, il est une condition pour l’exercice des autres droits humains »⁸⁵. Ainsi, s’il existe un “droit” à ne pas être laissé à l’arrière sur la voie du développement, alors l’accès à l’eau et à l’assainissement doit être un droit qui comporte un “devoir” de ne laisser personne en arrière. Cela doit guider l’action de tous les décideurs publics et privés ainsi que des consommateurs, des juristes, des familles et de la communauté scientifique.

⁸² *L’eau : un élément essentiel pour la vie. Définir des solutions durables*. Contribution du Saint-Siège au VI^{ème} Forum mondial de l’Eau, organisé à Marseille en mars 2012.

⁸³ Exhortation apostolique post-synodale *Africae munus*, § 80.

⁸⁴ *Message à l’occasion de la Conférence “ La gouvernance d’un bien commun : l’accès à l’eau potable pour tous ”*, organisée à l’Université Pontificale Urbanienne, à Rome, le 8 novembre 2018.

⁸⁵ *Laudato si’*, § 30.

51. Un devoir primordial et indispensable surtout pour les États (qui agissent sur leurs territoires en accordant l'attention qui est due à la collaboration régionale, et à travers les organismes de la communauté internationale, et en contrôlant et en régulant les activités du secteur économique tout entier) est de garantir le droit à l'eau potable et à l'assainissement, à l'eau pour usage domestique, tout en veillant à la durabilité environnementale. La responsabilité des États et de toutes les administrations publiques est fondamentale, spécialement :

- dans les cas d'expansion urbaine rapide et à vaste échelle ou d'arrivée massive de réfugiés (la situation des migrants et des réfugiés peut être particulièrement difficile à suivre et leurs besoins sont donc plus difficile à estimer et à satisfaire ; ils nécessitent une attention et des soins particuliers) ;
- lorsqu'ils délèguent la gestion du service des eaux ou l'usage de l'eau à différents acteurs, y compris aux opérateurs privés ;
- dans les zones arides où une résilience spéciale des systèmes d'approvisionnement en eau et des réserves d'eau est jugée nécessaire ;
- en établissant des règles et des indicateurs pour garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement aux couches les plus pauvres de la société et pour garantir l'accès à la justice pour les personnes dont le droit est bafoué⁸⁶ ;
- en considérant comme une priorité une répartition juste et équitable des centres de santé⁸⁷ et la durabilité financière à long terme de leurs infrastructures hydriques pour l'eau et l'assainissement. Mieux vaut prévenir que guérir, à la fois parce que cela évite à la personne le mal-être et la souffrance dus à la maladie, et parce que cela permet à la société d'éviter les coûts du traitement, qui ne sont pas seulement économiques⁸⁸. Il faut relever que le Secrétaire Général de l'OCDE a écrit de manière éloquente que les avantages de l'amélioration de l'eau et l'assainissement sont énormes. Un dollar d'investissement dans l'eau et l'assainissement permet d'économiser de quatre à douze dollars rien qu'en frais de santé⁸⁹ ;
- en considérant la purification de l'eau comme une priorité avant sa distribution à la population ; cela doit être fait avec rigueur partout où c'est nécessaire, et cela représente un domaine crucial pour la recherche et l'innovation ;
- en travaillant dans un esprit de prévention pour réduire drastiquement la quantité et la dangerosité des éléments polluants dans les ressources hydriques, ce qui aidera les écosystèmes à

⁸⁶ Cf. Rapport A/70/203 by Léo Heller, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, 2015, § 35.

⁸⁷ Cf. Conseil Pontifical pour la Pastorale des Services de Santé, *New Charter for Health Care Workers*, traduit et publié par le National Catholic Bioethics Center, États-Unis d'Amérique 2017, § 142.

⁸⁸ Cf. *New Charter for Health Care Workers*, § 67.

⁸⁹ Cf. OCDE, *Meeting the Challenge of Financing Water and Sanitation: Tools and Approaches*, Avant-propos de Angel Gurría, Paris 2011, p. 3.

remplir leurs fonctions naturelles de filtrage (un exemple de ce qu'on appelle les "solutions fondées sur la nature"⁹⁰) ;

- en investissant dans la conception et dans la diffusion d'équipements d'assainissement adéquats requérant une faible quantité d'eau, là où une pénurie d'eau se produit ou est pressentie.

52. Les scientifiques, les responsables dans le domaine de la technologie et de l'innovation, les analystes et autres chercheurs⁹¹ ont le devoir de communiquer honnêtement à la société et à ses responsables politiques les informations et les données qu'ils acquièrent, par exemple, sur la qualité de l'eau, les pénuries d'eau, sur la santé et le climat. L'exploration historique de la variabilité du climat montre combien la communauté professionnelle en matière d'eau doit être liée à la communauté professionnelle experte dans le domaine du changement climatique. Accroître la collaboration entre expertise technique, prises de décisions politiques et sciences sociales est également une priorité.

53. Chacun a le devoir de ne pas gaspiller l'eau et de modérer sa consommation. Transporter, purifier et consommer l'eau a un coût et requiert de l'énergie et l'on peut dire, au moins dans certains cas, que les sommes dépensées pourraient l'être de façon plus utile en aidant les personnes très pauvres dans leur développement intégral. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que cette énergie provient parfois des régions qui en ont le plus besoin⁹². En conséquence, le Saint-Siège a réaffirmé l'importance de modérer la consommation d'eau et a invoqué la responsabilité des administrations, des entreprises et des citoyens en vue d'une plus grande sobriété⁹³.

54. Il est possible « d'aller au-delà de la simple réduction de la pollution pour chercher à obtenir une plus-value à partir des eaux usées, si ce n'est que pour avoir un moyen supplémentaire de payer pour la gestion des eaux usées et d'améliorer la viabilité économique du système. Cependant, la gestion des eaux usées constitue déjà un élément clé des différents cycles de ressources et est en bonne position pour jouer un rôle central dans l'économie circulaire. L'utilisation d'une eau ayant subi un traitement adéquat pour l'agriculture et la production d'électricité augmente les possibilités en matière de sécurité alimentaire et énergétique, et peut aider à soulager le stress causé par la demande croissante des ressources en eaux. Cela aura un effet positif sur les approvisionnements en eau douce, la santé humaine et environnementale, les

⁹⁰ Cf. Programme Mondial des Nations Unies pour l'évaluation des ressources en eau, *Rapport Mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2018 : les solutions fondées sur la nature pour la gestion de l'eau*, Paris 2018.

⁹¹ « Soulignons seulement, dans le domaine plus général de la recherche scientifique, deux attitudes qui Nous semblent devoir caractériser le savant, et spécialement le savant chrétien. D'une part, il doit se poser loyalement la question de l'avenir terrestre de l'humanité et, en homme responsable, concourir à le préparer, à le préserver, à éliminer des risques; Nous pensons que cette solidarité avec les générations futures est une forme de charité à laquelle beaucoup d'hommes sont d'ailleurs sensibles aujourd'hui, dans le cadre de l'écologie. Mais en même temps, le savant doit être animé de cette confiance que la nature réserve des possibilités secrètes qu'il revient à l'intelligence de découvrir et de mettre en œuvre, pour parvenir au développement qui est dans le dessein du Créateur. Cette espérance bien comprise en l'Auteur de la nature et de l'esprit humain est capable de donner une énergie nouvelle et sereine au chercheur croyant », saint Paul VI, *Discours à l'Académie Pontificale des Sciences*, 19 avril 1975.

⁹² Cf. *Laudato si'*, § 51 et 52.

⁹³ Cf. *L'eau : un élément essentiel pour la vie. Définir des solutions durables*. Contribution du Saint-Siège au VI^{ème} Forum mondial de l'Eau, organisé à Marseille en mars 2012.

revenus (moyens d'existence) et la lutte contre la pauvreté »⁹⁴, tout en contribuant à l'ODD 12. « Réutiliser quelque chose au lieu de le jeter rapidement, parce qu'on est animé par de profondes motivations, peut être un acte d'amour exprimant notre dignité »⁹⁵.

55. La tradition chrétienne n'a jamais reconnu le droit à la propriété comme étant absolu et intouchable. Au contraire, elle a toujours compris ce droit dans le contexte plus vaste du droit commun pour tous de bénéficier des biens de l'ensemble de la création. Le droit à la propriété privée est subordonné au droit à l'usage commun, au fait que les biens sont destinés à tous. En outre, la Doctrine sociale de l'Église appelle à la reconnaissance de la fonction sociale de toute forme de propriété privée⁹⁶. Personne ne peut raisonnablement prétendre un quelconque "mérité" ou un droit "intouchable et absolu" sur l'eau, car ce n'est pas nous qui l'avons créée. C'est un don du Dieu créateur, un héritage commun de l'humanité, génération après génération, et un bien commun. D'autres ont également encouragé la reconnaissance de la fonction écologique de la propriété, à savoir : toute personne ayant le droit d'utiliser les ressources en eau ou la terre « a le devoir de maintenir les fonctions écologiques et l'intégrité des ressources hydriques et des écosystèmes connexes »⁹⁷. Par conséquent, toute décision politique et économique, ainsi que tout titre de propriété, concession, contrat, approvisionnement ou même les marchés pour les allocations de l'eau doivent donc s'efforcer :

- de garantir la destination universelle de l'eau, en conservant à l'esprit la solidarité intergénérationnelle ;
- de garder une attention primordiale et constante envers les plus pauvres et les plus marginalisés, ainsi qu'envers la santé et la sécurité des femmes et des jeunes filles ;
- de respecter la dignité humaine en respectant les droits qui en découlent, et d'arbitrer entre les usages conflictuels pour la même quantité ou source d'eau selon une hiérarchie de priorités basée sur la dignité humaine, en prenant en compte l'écologie environnementale⁹⁸ et l'intégrité des écosystèmes qui sont essentiels pour la vie sur la Terre⁹⁹ ;
- de respecter le principe de subsidiarité, qui implique par exemple, autant que possible :
 - que les communautés locales et les peuples autochtones soient en mesure de gérer ces infrastructures, d'évaluer leurs besoins et disponibilité en eau, ainsi que de contrôler sa qualité tout en veillant à l'environnement et aux autres communautés voisines, notamment celles qui sont en aval ;

⁹⁴ Programme Mondial des Nations Unies pour l'évaluation des ressources en eau, *Rapport mondial des Nations Unies pour la mise en valeur des ressources en eau 2017. Les eaux usées : une ressource inexploitée*, Paris 2017, p. 21.

⁹⁵ *Laudato si'*, § 211.

⁹⁶ Cf. *Catéchisme de l'Église catholique*, § 2404 ; *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, § 177 et 187.

⁹⁷ *Déclaration de Brasilia des Juges sur la Justice de l'eau*, 21 mars 2018, principe 2.

⁹⁸ Cf. *Laudato si'*, § 138-140.

⁹⁹ Cf. SIWI, *Water, forests, people – building resilient landscapes*, Report n° 36, Stockholm 2015.

- que les grandes infrastructures utiles pour desservir les villes (approvisionnement, distribution, traitement, etc.) soient accompagnées et soutenues, là où c'est nécessaire, par des infrastructures plus petites, proportionnelles aux capacités et aux besoins des communautés locales ;
- éviter de placer les « intérêts limités des entreprises »¹⁰⁰ au-dessus du bien supérieur (par ex. : la production de boissons sucrées ou gazéifiées ou toute utilisation de l'eau à des fins récréatives ne doit pas compromettre la quantité d'eau nécessaire localement pour l'approvisionnement en eau potable pour l'usage humain) ;
- adopter l'approche interconnectée proposée par l'Encyclique *Laudato si'*, qui est "l'écologie intégrale".

Cela peut efficacement contribuer au développement humain intégral et au bien commun de la famille humaine tout entière, tout en facilitant la poursuite des ODD, *inter alia* 2, 6, 9, 11-16.

Propositions d'action : engagement au niveau local

56. Par ailleurs, l'Église devrait continuer à mettre particulièrement l'accent, au niveau local et à la lumière du principe de subsidiarité, sur ce qui suit.

57. Dans toutes les paroisses, dans les monastères, les écoles, les cantines, les patronages et les dispensaires, il faudrait :

- garantir l'accès à l'eau potable et aux services d'hygiène avec des systèmes qui respectent l'environnement, efficaces et compatibles autant que possible avec les besoins spécifiques des usagers – hommes et femmes ;
- vérifier les procédures d'hygiène et prodiguer des conseils relatifs à la sauvegarde de l'eau et à une nutrition salubre et responsable ;
- abandonner autant que possible l'usage des bouteilles jetables en plastique et contribuer à la collecte sélective des déchets ;
- créer des points d'accès publics à l'eau là où c'est possible et, en particulier, dans les zones qui en ont besoin ;
- éviter le gaspillage de nourriture, en reconnaissant en particulier que la nourriture gaspillée a été produite en utilisant de l'eau, de l'énergie et du travail, et que le gaspillage « est la forme la plus brute du rejet (...) Jeter de la nourriture signifie jeter des personnes. Il est scandaleux aujourd'hui de ne pas réaliser combien la nourriture constitue un bien, et comment beaucoup de biens connaissent une si mauvaise fin »¹⁰¹.

¹⁰⁰ *Laudato si'*, § 127.

¹⁰¹ François, *Discours aux membres de la Fédération européenne des banques alimentaires*, 18 mai 2019 ; cf. *Audience générale*, 5 juin 2013.

58. Informer les citoyens des droits dont ils jouissent dans un pays donné, en particulier le droit humain à l'eau potable, et les aider, si c'est possible, à obtenir justice au cas où le droit à l'eau potable est violé.

59. Faire participer de plus en plus les aumôniers militaires à la lutte pour la dignité humaine. Le saint Pape Jean-Paul II a écrit : « Les aumôniers militaires, animés par l'amour du Christ, sont appelés, en vertu de leur vocation particulière, à témoigner que même au milieu des combats les plus âpres, on conserve toujours la possibilité, et l'on a par conséquent le devoir, de respecter la dignité de l'adversaire militaire, la dignité des victimes civiles (...). Quant à vous, aumôniers militaires catholiques, en plus d'accomplir votre ministère religieux spécifique, vous ne devez jamais négliger d'offrir votre contribution en vue d'une éducation adéquate du personnel militaire aux valeurs qui animent le droit humanitaire et font de celui-ci non seulement un code juridique, mais surtout un code d'éthique »¹⁰². Le droit humanitaire international (spécialement les célèbres Conventions de Genève et les Protocoles de 1977) comporte diverses interdictions relatives à la conduite des hostilités, de façon à protéger les infrastructures d'eau potable et l'accès à l'eau potable.

60. Dans l'éventualité de projets conçus pour assurer l'accès à l'eau potable et/ou à l'assainissement dans d'autres communautés, qu'elles soient urbaines, rurales ou péri-urbaines, il faudrait allier efficacité, simplicité, possibilité de maintenance locale et durabilité économique, en exhortant à adopter des instruments solidaires pour garantir la couverture des coûts d'accès à l'eau pour les familles les plus pauvres.

61. Prêter attention à la "dimension humaine et relationnelle" qui entoure les différents projets liés à l'accès à l'eau potable et/ou à l'assainissement, avec des communautés activement engagées dans la conception, la gestion et la maintenance des systèmes, tout en favorisant, le cas échéant, la mise en valeur des connaissances ancestrales, le recours à la culture locale, des consultations et des formations appropriées.

62. Prêter attention aux situations de besoins particuliers des jeunes filles et des femmes, des enfants, des personnes malades, des sans-abri, des communautés autochtones et des minorités ethniques, des migrants, des réfugiés et des personnes en déplacement, des minorités menacées et des victimes du racisme, des prisonniers, des personnes porteuses de handicap et, plus généralement, aux situations des personnes susceptibles de présenter des vulnérabilités ou des fragilités. Aucune organisation ecclésiale ne doit oublier cela, comme l'a écrit le Pape François : « L'option authentique pour les pauvres et les oubliés, en même temps qu'elle nous pousse à les libérer de la misère matérielle et à défendre leurs droits, implique que nous leur proposons l'amitié avec le Seigneur qui les promeut et leur donne dignité. Il serait triste qu'ils reçoivent (...) un code de doctrine ou une obligation morale, et non pas la grande annonce salvifique, ce cri missionnaire qui vise le cœur et donne sens à tout le reste. Nous ne pouvons pas non plus

¹⁰² *Message aux aumôniers militaires* à l'occasion d'un Cours international de formation en droit humanitaire organisé à Rome, 24 mars 2003, § 3.

nous contenter d'un message social. Si nous donnons notre vie pour eux, pour la justice et la dignité qu'ils méritent, nous ne pouvons pas leur cacher que nous le faisons parce que nous reconnaissons le Christ en eux et parce que nous découvrons l'immense dignité que leur donne le Père qui les aime infiniment »¹⁰³.

63. Conserver une vision symbolique de l'eau, en enseignant aux autres à ne pas considérer l'eau comme une simple matière ou ressource à exploiter, mais comme la source de vie de chaque être vivant. Il s'agit d'un défi constant spirituel, culturel, éducationnel et comportemental lié à des valeurs, qui doit être relevé en insistant sur la solidarité et la responsabilité pour jouir ensemble d'un bien commun, sur la sobriété et sur le respect envers l'eau, en évitant toute négligence, et cela doit aussi s'appliquer aux cas où l'accès constant à l'eau potable ou à l'assainissement est bon marché. « De sa valeur symbolique découle une invitation à être pleinement conscient de l'importance de [l'eau], et par conséquent à revoir les modes actuels de comportement »¹⁰⁴.

64. Inciter les citoyens et les associations à participer, autant que possible, aux politiques de gestion de l'eau, par exemple à travers les conseils municipaux ou de quartiers, et de veiller à la qualité et à la régularité du service fourni.

¹⁰³ *Querida Amazonia*, § 63.

¹⁰⁴ Saint Jean-Paul II, *Message à l'occasion de la Journée mondiale de l'Alimentation*, 13 octobre 2002.

VI. SECONDE DIMENSION : L'EAU ET LES ACTIVITÉS HUMAINES

Défis

65. L'eau est utilisée pour de nombreuses activités humaines telles que l'irrigation à des fins alimentaires et non alimentaires, pour les animaux, le bâtiment, la production artisanale et industrielle de nombreux biens de différents secteurs incluant, par exemple, la métallurgie, le textile, l'électronique, la génération d'électricité, l'extraction de matériaux bruts du sous-sol, ainsi que pour les loisirs. Voici une liste de préoccupation dont l'Église devrait prendre bien conscience aux niveaux local et national. Relevons que tous (séparément ou en situation cumulative) constituent un véritable défi à la résilience et aux possibilités d'adaptation aux changements climatiques pour les familles et les communautés dont les moyens de subsistance sont menacés et qui souffrent ainsi du risque de pauvreté, d'instabilité et de migrations forcées.

66. Le risque d'insoutenabilité du point de vue environnemental de l'exploitation des ressources en eau constitue un défi, notamment :

- la collecte d'eau excessive ou le détournement d'une partie du flux d'une rivière qui peut contribuer à l'assèchement d'une zone, menaçant parfois sa biodiversité et ses aquifères, ainsi que sa capacité à éliminer la pollution, et qui met en danger les activités humaines en aval et la possibilité même de collecter l'eau pour l'usage humain direct ;
- la salinisation de certaines nappes phréatiques ;
- la déforestation et la disparition des zones humides, ce qui affecte le cycle de l'eau et la capacité des écosystèmes à purifier l'eau ;
- les pollutions particulièrement nocives qui peuvent affecter les plantes, ainsi que la santé humaine et animale, comme celles qui sont provoquées par les industries chimique et pharmaceutique, par certains secteurs de la production de nourriture, par les combustibles fossiles (y compris l'*offshore* et la fracturation hydraulique) et l'industrie minière, aussi bien au cours des activités ordinaires de ces industries (spécialement si les eaux usées ne sont pas correctement traitées) qu'à l'occasion d'accidents extraordinaires ; il faut relever que cette pollution peut se propager d'un pays situé en amont à un pays situé en aval ;
- les impacts négatifs inattendus et difficiles à prévoir lors de la construction de barrages sur le cours des rivières ;
- la quantité d'eau nécessaire à la production de nourriture, de vêtements, ainsi que de l'énergie¹⁰⁵ et de différents produits de consommation, en ce sens que certains modes de vie peuvent se révéler particulièrement exigeants¹⁰⁶.

¹⁰⁵ Cf. Conseil Pontifical « Justice et Paix », *Énergie, Justice et Paix*, LEV, Cité du Vatican 2014, pp. 79 et 80.

67. La concurrence et la rivalité entre différents usages de la même eau constitue également un défi. Nous nous référons ici en particulier :

- au rapport entre les besoins (qui peuvent augmenter en fonction de la croissance démographique et urbaine, des standards de vie plus élevés, du développement de l'irrigation, de l'implantation d'industries ou du lancement de nouveaux projets d'extraction de ressources, ou qui peuvent diminuer dans l'éventualité d'une émigration massive) et la quantité disponible (cette dernière peut varier en fonction des changements climatiques ou des mouvements géologiques). Ce rapport est important car lorsque certains usages de l'eau démarrent ou prennent le dessus (production industrielle, extraction de ressources du sous-sol, hydroélectricité, agriculture, loisirs), cela peut compromettre la disponibilité de l'eau pour la consommation d'eau potable localement, pour la sécurité alimentaire locale et pour la protection des écosystèmes ;
- au rapport entre la qualité requise (pour une irrigation spécifique ou à des fins industrielles) et les possibilités de filtrage localement disponibles (certaines activités économiques peuvent ne pas être en mesure de faire face au niveau croissant de pollution affectant leurs approvisionnements en eau) ;
- aux cas où aucun cadre législatif n'est établi :
 - la priorité de l'utilisation humaine des ressources hydriques sur les usages productifs (agriculture, manufacture, énergie) et de loisirs ;
 - comme une priorité l'usage durable des ressources naturelles pour assurer un approvisionnement sain et abondant ;
- à la faiblesse fréquente et parfois même à l'absence de mécanismes de dialogue et de consultation (institutions, tables de médiations, contrats fluviaux, accords) concernant le même fleuve ou le même lac, lorsque les États ou les communautés refusent de coopérer ;
- à la capacité ou à la volonté des parties intéressées de quantifier de façon réaliste leurs besoins et à celles des autorités à arbitrer équitablement entre les différents usages et entre les différents usagers de l'eau ;
- à la conscience que, si la concurrence s'intensifie, la situation peut devenir désespérée et violente.

68. L'inégalité des moyens d'accès à l'eau représente aussi un défi.

- Premièrement, nous devons considérer les moyens ou les possibilités économiques et technologiques. Le secteur agricole dans sa globalité, en particulier les cultures intensives qui utilisent de nombreux produits chimiques, est responsable de divers types de pollution qui

2.

¹⁰⁶ Cf. Congrégation pour la Doctrine de la Foi et Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral, *Oeconomicae et pecuniariae quaestiones. Considérations pour un discernement éthique sur certains aspects du système économique et financier actuel*, 2018, § 33.

contaminent aussi l'eau. De nombreux petits producteurs du secteur alimentaire et de la pêche, qui ne possèdent que des ressources économiques et technologiques très limitées et qui ne sont pas responsables d'une importante pollution, peuvent voir leur activité dévastée si d'autres acteurs potentiellement capables de provoquer une grave pollution (y compris le développement urbain et les usines) ne respectent pas l'environnement. Les systèmes de filtrage¹⁰⁷ simples et peu chers qu'ils peuvent utiliser peuvent devenir insuffisants si la qualité de l'eau dont ils dépendent pour l'irrigation se dégrade. Les sécheresses prolongées¹⁰⁸ et les inondations mettent en danger les cultures, l'élevage, les revenus et, finalement, la paix et la vie de beaucoup de gens. Les plus pauvres n'ont souvent aucune assurance les protégeant en cas de sécheresses et d'inondations.

- Deuxièmement, la capacité (ou l'incapacité) d'obtenir un soutien institutionnel peut aussi être une source d'inégalité. Une question est celle de l'asymétrie (dans la capacité d'obtenir et d'analyser des informations et des données, de mobiliser des juristes ou d'autres experts) qui se produit dans de nombreuses négociations entre des acteurs intéressés par la même source d'eau : c'est le cas typique des petites communautés rurales ou nomades qui sont moins influentes et possèdent moins de soutiens institutionnels que les promoteurs de grands projets économiques. La corruption constitue une question différente qui sera aussi traitée dans ce document (§ 107).

69. Certains facteurs économiques déterminants pour le développement constituent également des défis. Les pénuries d'eau, les réseaux d'approvisionnement en eau inadaptés ou vétustes, les dégâts et les pertes résultant des inondations et des sécheresses ainsi que les dommages provoqués par la pollution de l'eau représentent de sérieux obstacles pour le développement économique. Il faut prendre en compte les points critiques mentionnés ci-après.

- Les pratiques inappropriées de gestion et de planification des inondations. Les inondations sont habituellement associées à des tempêtes qui libèrent un grand volume d'eau de pluie en un laps de temps relativement court, charriant des pierres, des arbres, de la boue et d'autres débris. Elles sont provoquées et façonnées par une combinaison de facteurs naturels (par ex. géologie, tsunamis) et anthropogéniques (par ex. déforestation, rupture de barrage). La dégradation de l'écosystème et, naturellement, la variabilité du climat contribuent à accroître encore les risques d'inondations : une préoccupation qui, dans bien des parties du monde, est exacerbée par des pratiques inappropriées de gestion et de planification des inondations. On estime que, chaque année, entre 50 et 300 phénomènes d'inondations dans le monde impactent environ 520 millions

¹⁰⁷ Cf. FAO, *On-farm practices for the safe use of wastewater in urban and peri-urban horticulture. A training handbook for farmer field schools*, Rome 2012, p. 23.

¹⁰⁸ Les sécheresses représentent une menace majeure puisqu'environ seulement 20% des champs cultivés sont irrigués et que les autres dépendent de la pluie.

de personnes et causent jusqu'à 25 000 décès¹⁰⁹. Le degré de vulnérabilité à ces phénomènes naturels est élevé dans les pays en voie de développement où la nécessité tend à forcer les pauvres à occuper les zones les plus à risque. La vulnérabilité des pays développés augmente avec la croissance économique et l'accumulation des propriétés dans les zones sujettes aux crues et dans les quartiers fortement urbanisés¹¹⁰ ;

- la gestion et le contrôle inadéquats de la pollution déversée dans les plans d'eau à cause des activités humaines ;
- une anticipation incorrecte des variations de ressources et des besoins en eau dans un contexte de changement climatique et de croissance urbaine, en considérant aussi les variations potentielles de la disponibilité de ressources hydriques dans les pays situés en aval à cause de l'évolution des rythmes de prélèvement des eaux en amont.

Propositions d'action : prise de conscience et plaidoyer

70. L'Église, à travers ses pasteurs, ses commissions épiscopales et ses autres organisations, congrégations et associations de laïcs, de groupes affiliés d'experts et des médias aux niveaux national et local, peut utilement œuvrer à une prise de conscience et inciter à une réponse efficace de la part des autorités juridiques, économiques et politiques, ainsi qu'au niveau des citoyens, à propos des aspects mentionnés ci-après.

71. Il existe un lien très fort entre les écologies sociales, humaines, économiques, culturelles et environnementales¹¹¹. En particulier, des questions telles que l'eau, la terre, la réduction de la pauvreté, la vie familiale, le développement nutritionnel et social sont étroitement liées¹¹². Les autorités compétentes devraient donc accorder une attention adéquate : aux changements de comportements et aux modes de vie, à la résilience des sociétés et des économies, au contrôle et à la prévention de la pollution¹¹³, à la construction des barrages, à la prévention des sécheresses et des inondations, à la lutte contre la désertification¹¹⁴, au stockage et aux pratiques agricoles qui retiennent et conservent de l'eau nécessaire aux terres agricoles¹¹⁵, à l'établissement de nouvelles industries (ou en tout cas aux nouvelles méthodes de production et aux nouveaux besoins) et à l'impact de celles-ci sur la disponibilité et la salubrité de l'eau locale.

¹⁰⁹ Cf. Programme associé de gestion des crues (APMF), une initiative conjointe de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du Partenariat mondial pour l'eau (GWP), *Community-based flood management, Integrated flood management tool series issue 4*, Suisse 2017, p. 1.

¹¹⁰ Cf. APMF, *Gestion intégrée des crues : document de fond*, Suisse 2009, p. 6.

¹¹¹ Cf. *Laudato si'*, chapitre 4.

¹¹² Cf. FAO, *The state of the World's land and water resources for food and agriculture*, Rome 2011, p. 65.

¹¹³ Cf. Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe, *La Convention sur l'eau de la Commission économique pour l'Europe et la Convention sur les cours d'eau des Nations Unies. Une analyse de leur contribution harmonisée au droit international de l'eau*, Série sur l'eau, no. 6, Suisse 2015, § 4.1-4.4.

¹¹⁴ Cf. Saint Jean-Paul II, *Homélie* à Ouagadougou, 10 mai 1980 ; *Appel à l'humanité* au Palais de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à Ouagadougou, 29 janvier 1990.

¹¹⁵ L'objectif de la conservation, du stockage et de la réutilisation de l'eau est de la rendre disponible en cas de pénurie d'eau.

72. Les agriculteurs, les artisans, les éleveurs et les pêcheurs qui essaient de respecter le plus possible la nature devraient être encouragés et soutenus – et ce notamment dans les pays à faible ou moyen revenu – en ayant une “vision intégrale” des travailleurs, de leur famille et de l’aide dont ils ont besoin, et en mettant en œuvre des politiques d’incitation qui soutiennent ces groupes. Cela comporte aussi le rapport à l’eau, c’est-à-dire : la capacité de contrôler les prélèvements d’eau et la qualité des eaux employées, la capacité à l’utiliser sobrement et efficacement, la capacité à prévenir et à réduire la pollution.

73. Il est souhaitable et possible de coordonner les différents acteurs riverains ou côtiers (depuis les sources jusqu’à la mer) afin de réduire drastiquement la pollution d’une rivière ou d’un lac grâce à des efforts communs, permettant ainsi de restaurer une partie de la biodiversité au cas où celle-ci aurait été précédemment détruite. Cela indique l’importance de l’inclusivité et de la solidarité pour parvenir à la durabilité ou soutenabilité.

74. Les études d’impact sur l’environnement – en particulier dans le cas d’industries très polluantes – doivent être développées de façon responsable et en consultant les différentes parties concernées, de même que les décisions concernant des risques éventuels pour la quantité et la qualité de l’eau doivent être prises sur la base d’un discernement sain, inclusif et clairvoyant. Tout en encourageant la sobriété et les études d’impact environnemental, le Dicastère ne se fait certes pas l’avocat d’une sorte de “subsistance durable et permanente minimale” ; cela dit, aussi bien le développement humain intégral que l’écologie intégrale requièrent que les aspects économiques et environnementaux soient pris conjointement en considération.

75. Les administrations étatiques doivent protéger les ressources en eau et garantir leur usage durable, dans la solidarité, en reflétant la “valeur institutionnelle de l’eau” et la “valeur de l’eau pour la paix” mentionnées plus haut. En particulier, les milieux de la justice et de la police, des mairies et des administrations des villes doivent être convenablement formés pour faire face aux conflits ou aux menaces relatives à l’eau et punir les responsables des graves pollutions et de la corruption, ainsi que ceux qui utilisent l’eau comme arme ou cible de guerre. En outre :

- les traditions et « coutumes honnêtes »¹¹⁶, les droits ancestraux, communautaires et coutumiers régissant l’accès à l’eau doivent être reconnus et protégés par des systèmes juridiques nationaux¹¹⁷. Par “honnêtes”, on entend ici que ces anciens droits à l’eau ne doivent pas enfreindre la solidarité, la dignité humaine, la destination universelle de l’eau, et le droit humain à l’eau et à l’assainissement ;
- toute utilisation compétitive de la même quantité ou volume d’eau à la fois *inter* et *intra* bassin – comme cela a déjà été spécifié – doit être arbitrée selon une hiérarchie de priorités basée sur la dignité humaine, en considérant le bien commun de la société tout entière et en tenant compte de l’écologie environnementale.

¹¹⁶ Constitution pastorale sur l’Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, § 69.

¹¹⁷ Cf. *Déclaration de Brasilia des Juges sur la Justice de l’eau*, 21 mars 2018, principe 3.

76. Il est nécessaire d'approfondir la façon dont les concepts de "justice restauratrice", de "dialogue", de "consentement préalable, libre et dûment éclairé" et de "principe de précaution", relativement à la question de l'eau, peuvent être appliqués aux différents pays et régions, et successivement les appliques.

Propositions d'action : engagement au niveau local

77. De plus, l'Église doit continuer à mettre un accent particulier, au niveau local et à la lumière du principe de subsidiarité, sur ce qui suit.

78. Réduire la pollution générée dans ses propriétés et dans les projets qu'elle gère. Adopter des systèmes d'eau efficaces et respectueux de l'environnement dans ses projets liés à l'alimentation, en tendant à promouvoir une production agricole qui corresponde aux particularités et aux nécessités du contexte local et, autant que possible, sans polluer les aquifères par des engrais ou des pesticides.

79. Accompagner les opérateurs de l'eau, les pêcheurs et les gens du monde rural et agricole grâce à une assistance pastorale et spirituelle, ainsi que les habitants des bidonvilles qui peuvent développer des activités économiques lorsque leur accès à l'eau est suffisant.

80. Soutenir le travail des équipes – souvent des religieux ou des promoteurs « Justice et Paix » – qui s'efforcent de prélever des échantillons d'eau et de les analyser pour démontrer l'existence d'une pollution dangereuse. C'est parfois un travail risqué, qui est toutefois particulièrement nécessaire dans des régions où il n'existe que peu d'institutions publiques fiables.

81. Toujours vivre en cohérence avec l'option préférentielle pour les pauvres, c'est-à-dire, lorsqu'il le faut, ne pas se limiter à être un médiateur neutre, mais se ranger aux côtés de ceux qui souffrent le plus, de ceux qui sont le plus en difficulté, de ceux qui n'ont pas de voix pour se faire entendre et qui voient leurs droits bafoués et leurs efforts frustrés.

82. S'engager pour la paix, le dialogue, la médiation et les droits de l'homme, là où des conflits menacent ou sont en acte.

VII. TROISIÈME DIMENSION : L'EAU COMME ESPACE

Défis

83. L'eau sera considérée ici "comme espace". Environ 70% de la planète Terre est recouverte d'eau. L'eau en surface et les aquifères souterrains existent à leur propre état naturel, traversant parfois les frontières politiques. Cela limite l'efficacité et la possibilité de politiques ou d'actions de protection de la part d'un pays qui agit sans consulter ni s'accorder avec les autres. Les océans, en particulier, présentent une situation complexe à cet égard : il suffit de penser aux interactions internationales intenses et aux activités portuaires, à la pêche, au tourisme et aux routes commerciales qui servent au transport de denrées, de biens de consommation et de matières premières. Pensons aussi au déploiement de câbles dans les océans pour le transfert de données et pour les communications. De plus, les responsabilités relatives à la gestion de l'eau, dont il a été question aux chapitres précédents, s'appliquent aussi à la santé des océans¹¹⁸.

84. Voici une liste de nombreux défis concernant l'eau "comme espace", qui ne sépare pas seulement des masses terrestres, mais aussi qui les relie entre elles.

- L'absence d'évaluation – du point de vue de l'écologie intégrale – des éléments suivants : le dessalement de l'eau de mer, la production d'énergie à partir des courants marins, l'utilisation des ressources halieutiques¹¹⁹ (pêche ou aquaculture), des ressources des fonds marins (y compris les minéraux et les hydrocarbures pouvant être extraits lorsque la glace fond dans les zones arctiques), et d'autres ressources, comme le sel et les algues.
- La pollution croissante et les conditions des océans qui s'aggravent, en particulier en ce qui concerne la présence de plastiques et de micro-plastiques dans les flux marins et les organismes animaux (donc dans les aliments issus de la mer), les multiples pollutions (causées par les navires, les activités *offshore*, sous-marines et côtières, y compris l'extraction minière, les forages et les activités d'exploration des industries d'extraction), les rejets d'industries

¹¹⁸ Une mentalité "loin des yeux-loin du cœur" nous permet de jeter des déchets toxiques et d'exploiter des résidus dans nos rivières et nos mers en croyant à tort qu'ils ne peuvent plus nous nuire. Parce que le monde vivant est interconnecté, le poison est absorbé par les organismes marins. En retour, nous sommes progressivement empoisonnés lorsque nous mangeons des fruits de mer. Cf. Conférence des Évêques Catholiques des Philippines, Lettre pastorale *What is Happening to Our Beautiful Land ?*, 29 Janvier 1988.

¹¹⁹ Selon le suivi des stocks évalués qui est effectué par la FAO, « on observe une tendance à la baisse de la proportion des stocks halieutiques marins exploités à un niveau biologiquement durable, de 90,0 pour cent en 1974 à 66,9 pour cent en 2015 : la proportion des stocks exploités à un niveau biologiquement non durable est passée de 10 pour cent en 1974 à 33,1 pour cent en 2015, la situation s'étant particulièrement aggravée de la fin des années 1970 jusque dans les années 1980. (...) Il n'est pas évident d'établir un lien direct entre l'évolution des prises et l'état des stocks. En règle générale, une tendance à la hausse des prises est le signe d'une amélioration de la situation des stocks ou d'une augmentation de l'intensité de pêche, tandis qu'une tendance à la baisse est plus susceptible d'être due à une diminution de l'abondance ou à des mesures de gestion des pêches prises en vertu du principe de précaution ou à des fins de reconstitution des stocks. Cependant, de nombreux autres facteurs peuvent également influencer sur l'amenuisement des prises, qu'il s'agisse par exemple des changements environnementaux ou de la situation du marché. La productivité et l'état des stocks varient considérablement selon les espèces», FAO, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2018*, Rome 2018, pp. 6 et 42.

polluantes, les eaux usées et les produits chimiques agricoles qui passent par les rivières, l'acidification des océans et les facteurs de réchauffement¹²⁰.

- L'intensification de la mise en danger et de l'extinction d'espèces marines (dus à la pollution ou aux pratiques de pêche destructrices et à la surexploitation qui ne permettent pas la régénération de certaines espèces) et l'épuisement des coraux, de certaines algues (*laminaria*), des mangroves et d'autres habitats. De nombreuses préoccupations ont également été soulevées concernant la pollution sonore qui nuit à la faune marine. En plus des dommages causés aux écosystèmes et à la perte d'un héritage commun pour les générations présentes et à venir, la perte de la biodiversité marine entraîne des pertes pour les économies côtières, les industries de la pêche et les emplois.
- Le fait que des pays disposant de faibles capacités économiques et logistiques soient incapables de gérer de façon appropriée et de patrouiller leurs eaux territoriales, alors que les flottes d'autres pays écument leurs zones de pêche.
- L'élévation du niveau de la mer résultant du réchauffement climatique¹²¹ menace les habitats côtiers et les aquifères. L'empiètement des mers sur les côtes peut mettre en péril les habitations et d'autres édifices, les ressources en eau douce, les zones de pêche et l'agriculture.
- La nécessité de démarquer et de contrôler clairement les zones maritimes qui bénéficient de différents types de protection.
- La situation des migrants, dont les traversées en mer se déroulent aussi dans des conditions de violence et de désespoir.
- Le crime maritime incessant qui menace la sécurité des peuples. Nous devons avoir bien présent à l'esprit que le piratage et le trafic des personnes, que le Pape François qualifie de fléau atroce, d'outrage abominable et de plaie ouverte dans le corps de la société contemporaine¹²², se poursuivent, ainsi que le trafic de migrants, la pêche illégale, le trafic illicite de drogues, d'animaux protégés, d'armes et de produits de contrefaçon. En outre, on peut craindre des

¹²⁰ Les émissions de dioxyde de carbone dues aux activités humaines causent le réchauffement de l'océan, son acidification et une diminution d'oxygène, avec potentiellement des changements dans les cycles de nutrition et dans la production primaire. Le réchauffement des océans influe sur les organismes marins à plusieurs niveaux trophiques ainsi que sur les réserves de poissons et cela avec des répercussions sur la production de nourriture et sur les communautés humaines. L'océan s'est réchauffé sans interruption depuis 2005, en continuant la tendance évidente sur plusieurs décennies de réchauffement océanique qui avait été documentée dans le cinquième *Assessment Report* du GIEC. Cette tendance au réchauffement est ultérieurement confirmée par les mesures de la température de l'océan qui se sont améliorées tout au long de la dernière décennie. Cf. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Rapport spécial *The Ocean and Cryosphere in a Changing Climate*, 2019, p. 450.

¹²¹ La montée du niveau des mers est causé principalement par deux facteurs liés au réchauffement global : l'augmentation de l'eau lorsque la banquise et les glaciers fondent, et la dilatation de l'eau salée lorsqu'elle se réchauffe. Cf. NASA, <https://climate.nasa.gov/vital-signs/sea-level/>

¹²² Cf. *Message aux participants à la Conférence sur le trafic des êtres humains organisé par l'OCDE à Vienne*, 3 avril 2017 ; *Angélus*, 30 juillet 2017 ; *Discours aux participants à la Conférence internationale sur la lutte contre le trafic des êtres humains*, 10 avril 2014.

cyberattaques contre des navires car le trafic maritime dépend de plus en plus de la technologie automatisée et de l'interconnectivité¹²³.

- Les tensions entre les États en désaccord sur leurs frontières navales respectives (un certain nombre de frontières maritimes sont disputées, ce qui est vrai aussi pour quelques grands lacs transfrontaliers), et les tensions géopolitiques dans de nombreuses zones côtières et maritimes, où les pays concernés ressentent la nécessité de faire état de leur force et de leur détermination en déployant de nouvelles bases militaires, des navires de guerres, et en tirant des missiles.
- Les conditions de travail et de vie des travailleurs portuaires, des pêcheurs¹²⁴ et des gens de mer (qui, très souvent, demeurent confinés pendant plusieurs mois consécutifs à bord de navires, loin de leur famille et de leurs communautés d'origine), des travailleurs employés à la construction ou à la démolition de navires (pour des raisons économiques, la démolition des bateaux a lieu dans des zones où les droits de l'homme, la sécurité des travailleurs et l'environnement sont peu protégés), et des communautés côtières pauvres.
- Les implications éthiques, économiques et écologiques de l'extension de certaines cités côtières sur les vagues. Cela représente un défi d'ingénierie coûteux et délicat qui, au moins dans certains cas, semble être le résultat de projets risqués et luxueux, d'autant qu'il n'existe aucune volonté de faire face à la pauvreté de millions de gens vivant dans ces mêmes régions.
- La coexistence ou la compétition entre les différentes méthodes de pêche : d'un côté, certaines méthodes de pêches sont pratiquées d'une manière intensive, en utilisant des dispositifs particulièrement destructeurs pour la biodiversité ; de l'autre côté, d'autres méthodes sont celles de dispositifs utilisés pour la pêche traditionnelle des communautés locales.

Nombreux sont donc les facteurs qui font craindre au Pape François les menaces causées par la gestion injuste de nos mers et la manipulation criminelle des industries maritimes¹²⁵.

Propositions d'action : prise de conscience et plaidoyer

85. L'Église, à travers ses pasteurs, ses commissions épiscopales et ses autres organisations, congrégations et associations de laïcs, de groupes affiliés d'experts et des médias aux niveaux national et local, peut utilement œuvrer à une prise de conscience et inciter à une réponse efficace de la part des autorités juridiques, économiques et politiques, ainsi qu'au niveau des citoyens, à propos des aspects mentionnés ci-après.

¹²³ Ministère de la Défense du Royaume-Uni, *Global Strategic Trends. The Future Starts Today*, 6^{ème} édition, 2018, p. 52.

¹²⁴ « Les grandes sociétés de pêche industrielle courent le risque de perdre le contact avec les pêcheurs et leurs besoins personnels et familiaux », saint Jean-Paul II, *Discours à la communauté de pêcheurs de Terre-Neuve*, Newfoundland, 12 septembre 1984.

¹²⁵ Cf. *Message envoyé à la Conférence "The common good on our common seas" organisée à Copenhague, du 3 au 5 mai*, 16 avril 2019.

86. Ce qu'il nous faut c'est une approche de plus en plus interdisciplinaire et dialogique¹²⁶ dans la subsidiarité et la justice. Compte-tenu des défis analysés ci-dessus, la gestion de l'eau "comme espace" n'est guère possible avec des approches compartimentées. La collaboration entre les ministères et les pays, ainsi qu'avec des acteurs de la société civile – y compris ceux des groupes religieux, du monde des affaires, des syndicats et des organisations des droits de l'homme – est plus importante et nécessaire que jamais, bilatéralement ou multilatéralement et, en particulier, grâce au droit international et à travers des accords et des organisations spécialisées qui sont à l'œuvre avec l'ensemble de la communauté des nations en ce qui concerne les profondeurs marines, la haute mer et les régions polaires de l'océan.

87. Ces régions internationales et ces ressources communes des océans sont un héritage qui doit être protégé et transmis aux générations futures. « La zone du fond des mers et des océans, ainsi que de leurs sous-sols, au-delà des limites de la juridiction nationale et les ressources de cette zone sont le patrimoine commun de l'humanité ». ¹²⁷ Cet héritage doit être protégé et transmis aux générations futures. La "zone" en question ne peut pas devenir une source de revenus uniquement pour ceux qui possèdent la technologie pour l'exploiter, quand bien même ils parviendraient à échapper aux contrôles nécessaires à cause du statut extraterritorial de ces espaces. Aucune nation ni corporation ne peut s'appropriier ou gérer cet héritage commun de façon spécifique, individuelle ou souveraine, accaparant ses ressources, foulant aux pieds le droit international, négligeant l'obligation de le sauvegarder de façon durable et de le rendre accessible aux générations futures et d'assurer la survie de la vie sur la Terre, notre maison commune.

88. Cette préoccupation pour l'héritage commun du genre humain doit inspirer les contributions des États sur le plan international :

- dans le cas des fonds marins, à travers l'Autorité Internationale des Fonds marins,
- dans le cas de la navigation, à travers l'Organisation Maritime Mondiale, et
- dans le cas du commerce et de la pêche, à travers la FAO, l'Organisation Mondiale du Commerce, la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, et l'ODD 14.

89. La protection des mers et des personnes qui y travaillent ou qui y transitent requiert une gouvernance articulée proportionnelle à la complexité et à l'importance des défis à relever, avec la contribution de tous les gouvernements, en particulier en ce qui concerne la gestion de la pollution, la lutte contre le crime, la pêche illégale et insoutenable, l'esclavage en mer, le trafic des personnes et l'immigration clandestine.

90. Les pêcheurs qui accomplissent leur travail en évitant de polluer, en respectant les réglementations en vigueur et en limitant le gâchis de poisson doivent être protégés. Cela exige, d'un côté, un soutien adapté et intégral pour l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement (pêche, nettoyage, conservation, etc.), en veillant aussi aux hommes et aux femmes qui travaillent à terre. Et, de l'autre côté, un effort constant

¹²⁶ Cf. *Ibid.*

¹²⁷ Nations Unies, *Convention sur le droit de la mer*, Préambule. Cf. aussi les articles 136-138 de cette *Convention*.

pour combattre les méthodes de pêche nuisibles, les rythmes de pêche insoutenables, l'invasion par des flottes étrangères des eaux des pays ayant une faible capacité de patrouiller.

91. Les pêcheurs doivent être encouragés et autorisés à apporter dans les ports les déchets collectés dans la mer et un service spécial de collecte doit être organisé, leur permettant ainsi d'étendre leur vocation traditionnelle (pêcher) en y incluant la sauvegarde de la mer (en contribuant à son nettoyage).

92. Les droits humains de tous les travailleurs de la mer, tout comme ceux du secteur naval dans son ensemble, y compris de ceux qui travaillent à la destruction des navires, doivent être protégés. Une meilleure reconnaissance et formalisation des droits de ces travailleurs semble aujourd'hui inévitable et ne peut être reportée à plus tard. Il faut garantir aux gens de mer la possibilité de passer des périodes à terre suffisamment longues, afin d'être avec leur famille sans pour autant perdre leur emploi, et d'avoir accès aux soins médicaux et à l'assistance religieuse.

93. Les industries maritimes, les entreprises qui leur sont liées et les consommateurs doivent jouer leur rôle, à savoir :

- toute l'industrie des constructions navales doit se mobiliser pour aider à réduire la pollution des océans ;
- la transparence et la traçabilité des sources de nourriture provenant de la mer et des déplacements des flottes de pêches doivent être accrues, car cela peut contribuer à la sauvegarde des zones maritimes, à lutter contre l'esclavage dans le monde de la pêche et à offrir aux consommateurs plus de possibilités d'orienter leurs achats vers des choix éthiques.

94. La situation des personnes en détresse à la mer, spécialement si elles sont égarées ou victimes de crimes, doit être affrontée de façon diligente, avec responsabilité et solidarité. Un soutien doit leur être offert et, si nécessaire et possible, leur réintégration dans la société doit être facilitée.

Propositions d'action : engagement au niveau local

95. De plus, l'Église doit continuer à mettre un accent particulier, au niveau local et à la lumière du principe de subsidiarité, sur ce qui suit.

96. Renforcer l'Apostolat de la Mer / *Stella Maris*¹²⁸, comme un service pastoral offert aux pêcheurs, aux gens de mer, au personnel maritime et aux travailleurs portuaires.

97. Faire connaître les *Orientations pastorales sur la traite des personnes* publiée par la Section Migrants et Réfugiés de notre Dicastère en 2019.

98. Célébrer et donner davantage de visibilité aux anniversaires (Dimanche de la Mer, Journée mondiale de la Pêche, célébrations locales) et aux sanctuaires (Notre-Dame de Rocamadour) liés aux mers et aux océans.

¹²⁸ Cf. Saint Jean-Paul II, Lettre apostolique *Stella Maris* sur l'apostolat de la mer.

99. Éviter d'utiliser des objets en plastique jetable, lorsque c'est possible, dans ses structures et activités.

100. Contribuer autant que possible au nettoyage des plages et des rives des fleuves, en organisant ces activités ou en s'associant à ceux qui les organisent (en tirant parti des œuvres et des compétences disponibles localement, tels que les groupes pour la conservation de l'environnement qui travaillent en bord de mer, les aquariums, les communautés de pêcheurs, etc.), et en impliquant, par exemple, les jeunes, les familles, les religieux et les scouts.

101. Faciliter – comme activité en plein air – l'étude pratique des enjeux liés aux océans et la participation à des projets de restauration côtière dans les écoles catholiques à tous les niveaux.

102. Contribuer autant que possible à éviter et réduire la pollution causée par les paroisses, écoles, cantines et centres de santé côtiers et riverains.

VIII. ÉDUCATION ET INTÉGRITÉ

103. En guise de conclusion de ce document *Aqua fons vitae*, le Dicastère réaffirme que nous avons besoin « d’une éducation plus ouverte et plus inclusive, capable d’une écoute patiente, d’un dialogue constructif et d’une compréhension mutuelle »¹²⁹.

L’éducation pour un nouvel humanisme et pour une culture de la rencontre et de la collaboration autour de l’eau

104. L’éducation doit être au service d’un « humanisme plénier »¹³⁰, où la personne est désireuse de discuter et de travailler à la réalisation du bien commun. « Par conséquent une éducation humanisée ne se limite pas à offrir un service de formation, mais s’occupe des résultats de celui-ci dans le contexte global des attitudes personnelles, morales et sociales des participants au processus éducatif. Elle ne se limite pas à demander au professeur d’enseigner et à l’étudiant d’apprendre, mais elle exhorte tout le monde à vivre, étudier et agir en se rattachant aux raisons de l’humanisme solidaire. Cette éducation ne prévoit pas d’espace de divisions et d’oppositions mais, au contraire, elle offre des lieux de rencontre et de débat permettant de réaliser des projets éducatifs valables. Il s’agit d’une éducation toute à la fois solide et ouverte »¹³¹, qui détruit les murs de l’exclusion, tout en favorisant la richesse et la diversité des talents individuels et en élargissant le périmètre de la salle de classe à tous les compartiments de l’expérience sociale où l’éducation peut engendrer la solidarité, le partage et la communion.

105. Nous devons éduquer les autres et nous éduquer nous-mêmes :

- à la « gratitude et gratuité, c’est-à-dire une reconnaissance du monde comme don reçu, ce qui a pour conséquence des attitudes gratuites de renoncement et des attitudes généreuses »¹³² ;
- à l’éducation écologique, en entreprenant le chemin d’une conversion écologique¹³³ visant à restaurer l’harmonie avec Dieu, avec les autres, avec la nature et en nous-mêmes ;
- à la contemplation de toutes les formes d’eau, en évitant une mentalité purement utilitaire, car la contemplation de la création – dont chaque créature reflète un rayon de l’infinie sagesse et bonté de Dieu – peut nous enseigner de précieuses leçons et être une source d’inspiration sans fin¹³⁴ et d’humilité. Nous sommes limités¹³⁵ car « nous ne sommes pas Dieu. La terre nous précède et

¹²⁹ François, *Message pour le lancement du Pacte éducatif*, 12 septembre 2019.

¹³⁰ Saint Paul VI, Lettre Encyclique *Populorum progressio*, § 42.

¹³¹ Cf. Congrégation pour l’Éducation Catholique, *Orientations Éduquer à l’humanisme solidaire*, 2017, § 10.

¹³² *Laudato si’*, § 220.

¹³³ Cf. *Laudato si’*, chapitres 4 et 6 ; *Querida Amazonia*, § 58-60 ; *Message pour la Journée mondiale de la Paix 1990*, § 13 ; *Message pour la Journée mondiale de la Paix 2020*, § 4 ; Saint Jean-Paul II, *Audience générale*, 17 janvier 2001.

¹³⁴ Cf. Cardinal Pietro Parolin, *Lettre au nom du Saint-Père à la Conférence “Our Ocean” organisée en octobre 2017 à Malte*, 27 septembre 2017.

¹³⁵ Cf. *Caritas in veritate*, § 68 ; *Spe salvi*, § 25.

nous a été donnée. (...) En raison de sa dignité unique et par le fait qu'il est doué d'intelligence, l'être humain est appelé à respecter la création avec ses lois internes »¹³⁶ ;

- à vivre dans la sobriété¹³⁷, car la sobriété, lorsqu'elle est vécue avec liberté et de manière consciente, est libératrice, et concerne les petits gestes riches en sens d'une attention mutuelle dans notre vie quotidienne, répandant ainsi une "culture de protection" ou "culture du soin" qui imprègne toute la société¹³⁸. Le Pape Benoît XVI, commentant la personnalité et la mission de saint Jean-Baptiste selon l'Évangile de saint Marc, observait que, « en commençant par son aspect extérieur, Jean est présenté comme une figure très ascétique : vêtu d'une peau de chameau, il se nourrit de sauterelles et de miel sauvage qu'il trouve dans le désert de Judée (cf. *Mc* 1, 6). (...) Le style de Jean-Baptiste devrait rappeler à tous les chrétiens de choisir comme style de vie la sobriété (...). Pour ce qui est de la mission de Jean, elle a été un extraordinaire appel à la conversion : son baptême "est lié à un appel enflammé pour un nouveau mode de pensée d'action, lié surtout à l'annonce du jugement de Dieu"¹³⁹ (...). L'appel de Jean va donc au-delà de la sobriété du style de vie, et plus en profondeur : il appelle à un changement intérieur, à partir de la reconnaissance et de la confession du péché personnel. (...) Il est important que nous rentrions en nous-mêmes, et que nous fassions sincèrement une révision de vie. Laissons-nous éclairer par un rayon de la lumière qui vient de Bethléem, la lumière de celui qui est "le plus Grand et qui s'est fait petit", "le plus Fort et qui s'est fait faible" »¹⁴⁰. Rappelons aussi ce qu'écrivait le Pape François en citant le Patriarche Bartholomée : « un crime contre la nature est un crime contre nous-mêmes et un péché contre Dieu »¹⁴¹.
- à l'« éducation à la vie sociale »¹⁴² et à une culture de la rencontre et de la relation¹⁴³, qui ne consiste pas seulement à entendre mais à écouter, à croiser des gens mais à s'arrêter avec eux, pas seulement à se connecter mais à partager nos espoirs, nos rêves et nos souffrances, notre culture et notre mémoire en expliquant nos racines et nos origines¹⁴⁴ et, en surtout, en partageant notre temps. Le temps est plus grand que l'espace, et « donner la priorité au temps, c'est s'occuper d'initier des processus »¹⁴⁵, sur la consolidation de la vérité, et accepter le fait qu'une rencontre réelle n'est pas du simple tourisme mais implique une présence réelle et prend du temps : le temps de se connaître l'un l'autre, le temps de faire un voyage ensemble, « de tisser

¹³⁶ *Laudato si'*, § 67-69.

¹³⁷ Cf. *Tite* 2, 12.

¹³⁸ Cf. *Laudato si'*, § 22, 223 et 231.

¹³⁹ Cf. *Jesus of Nazareth*, I; English translation, Doubleday, New York 2007, p. 14.

¹⁴⁰ *Angélus*, 4 décembre 2011.

¹⁴¹ *Laudato si'*, § 8.

¹⁴² François, *Message pour la Journée mondiale de la Paix 2020*, § 2.

¹⁴³ Cf. *Evangelii gaudium*, § 220 ; François, *Discours lors de la rencontre avec la classe dirigeante du Brésil, à Rio de Janeiro*, 27 juillet 2013, § 1.

¹⁴⁴ Cf. François, Exhortation post-synodale *Christus vivit*, § 179-181, 184, 186 et 191.

¹⁴⁵ *Evangelii gaudium*, § 223.

des liens d'appartenance et de cohabitation »¹⁴⁶. Ce n'est pas facile. Cela implique de déconstruire nos peurs, d'accepter nos limites et même de mieux nous connaître nous-mêmes, « mais si nous le faisons en pensant au bien de tous, nous pouvons réaliser la magnifique expérience de laisser de côté nos différences pour lutter ensemble pour une chose commune. Oui, essayons de chercher les points de coïncidence parmi les nombreuses dissensions, dans cet effort artisanal parfois coûteux de jeter des ponts, de construire une paix qui soit bonne pour tous, c'est cela le miracle de la culture de la rencontre que les jeunes peuvent oser vivre avec passion »¹⁴⁷. « Le monde n'a pas besoin de paroles creuses, mais de témoins convaincus, d'artisans de paix ouverts au dialogue sans exclusions ni manipulations »¹⁴⁸ : l'instauration d'un dialogue, dans la continuité, pour des politiques nationales et locales saines et un sens plus fort de la communauté seront profitables à l'ensemble de la société¹⁴⁹. L'eau est un élément fabuleux qui peut permettre de construire des ponts entre les peuples, les communautés et les pays. Elle peut et doit être un terrain d'apprentissage pour la solidarité et la collaboration plutôt qu'un déclencheur de conflit.

- « à la compassion, à la solidarité, à la collaboration, à la fraternité, être actifs au sein de la communauté et vigilants à éveiller les consciences sur les questions nationales et internationales et sur l'importance de la recherche de modalités adéquates pour la redistribution de la richesse, pour la promotion de la croissance, pour la coopération au développement et pour la résolution des conflits. “Heureux les artisans de paix, car ils seront appelés fils de Dieu”, affirme Jésus dans le Discours sur la Montagne (*Mt 5, 9*) »¹⁵⁰.

106. Les universités catholiques peuvent jouer un rôle fondamental (enseignement, formation, recherche) au sujet des défis liés à l'eau. Elles peuvent s'engager dans ce combat avec leurs facultés et leurs départements, y compris ceux de théologie, de philosophie et de Doctrine sociale de l'Église, de sciences sociales et des humanités, de commerce, d'architecture, des communications, du management, d'agriculture et d'études environnementales, du développement durable et équitable, des sciences naturelles, de médecine, de droit ; avec l'enseignement de l'analyse interdisciplinaire des problèmes, ainsi que du développement de solutions visant à sauvegarder la dignité humaine et à prendre soin de notre maison commune. Des masters et des programmes spéciaux peuvent être créés ou développés en ces domaines ; des startups d'étudiants et des associations d'étudiants peuvent aussi être associées dans cette lutte. L'éducation permanente et l'assistance pastorale des responsables politiques, des diplomates, des fonctionnaires, des hommes d'affaires et des investisseurs – en particulier dans les domaines du microcrédit et des investissements compatibles avec la foi – représentent un secteur prioritaire.

¹⁴⁶ *Laudato si'*, § 149.

¹⁴⁷ François, Exhortation post-synodale *Christus vivit*, § 169.

¹⁴⁸ François, *Message pour la Journée mondiale de la Paix 2020*, § 2.

¹⁴⁹ Cf. *Laudato si'*, § 35.

¹⁵⁰ Benoît XVI, *Message pour la Journée mondiale de la Paix 2012*, § 5.

Lutter contre la corruption et la violence concernant l'eau

107. Une éducation enracinée dans des valeurs constitue aussi une prophylaxie et un remède efficaces contre la corruption liée à l'eau. La corruption est « une des plaies qui déchire le plus le tissu social, parce qu'elle lui nuit lourdement, que ce soit sur le plan éthique ou économique (...) appauvrit tout le monde, ôtant la confiance, la transparence et la fiabilité au système tout entier »¹⁵¹. Les collusions mafieuses et la corruption se produisent partout, même dans les pays les plus industrialisés où les fonctionnaires devraient avoir accès à une excellente formation. « La corruption n'est pas un vice exclusif de la politique. La corruption existe dans la politique, la corruption existe dans les entreprises, la corruption existe dans les moyens de communication, la corruption existe dans les églises et également dans les organisations sociales et dans les mouvements populaires »¹⁵², a déclaré le Pape François. Des cas de corruption se produisent également au sein des autorités chargées de contrôler le respect de la loi, de l'organisation des appels d'offre, de l'évaluation du sérieux des études d'impact des diverses initiatives¹⁵³, de l'évaluation de la qualité des infrastructures et du contrôle de l'argent destiné à leur entretien, de l'approbation des concessions ou de recevoir les plaintes de la population. Certains individus, parfois sujets à la pression de leurs pairs ou de leur hiérarchie, cèdent à la tentation de l'argent facile, renonçant alors à l'intégrité et au service du bien commun. Dans les situations de corruption, la voix des plus pauvres, des exclus, des personnes victimes d'abus s'égaré sans être entendue ou est violemment étouffée, alors que les hommes d'affaires et les entrepreneurs riches et dominateurs obtiennent un soutien institutionnel et un semblant de légalité et ce même lorsqu'ils s'accaparent des ressources en eaux ou lorsqu'ils les polluent gravement. Dans certaines circonstances extrêmes, des individus et des communautés qui défendent leurs droits environnementaux et à la terre sont menacés. Les défenseurs des droits de l'homme et de la sauvegarde de l'environnement, avec leurs familles, doivent faire face à la violence, y compris les meurtres et les violences sexuelles, les campagnes de diffamation et d'autres formes d'intimidation¹⁵⁴.

108. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (UNDP) et Transparency International ont étudié des exemples de corruption dans le secteur de l'eau en de nombreux domaines : l'approvisionnement en eau (aussi bien parmi les opérateurs publics que privés) et l'assainissement, le domaine de l'irrigation, la gestion des ressources hydriques et le secteur hydroélectrique¹⁵⁵. « Les fonds pour la construction de projets d'eau sont détournés. Le non-respect des lois et de l'application des réglementations sur la qualité de l'eau peut également être associé à la corruption. (...) La lutte contre la corruption est difficile car elle ne se manifeste pas uniquement par un comportement illégal ou contraire à

¹⁵¹ François, *Discours aux Fonctionnaires de la Cour des comptes italienne*, 18 mars 2019.

¹⁵² François, *Discours aux participants à la 3^{ème} rencontre mondiale des mouvements populaires*, 5 novembre 2016.

¹⁵³ Cf. *Laudato si'*, § 14, 177-181.

¹⁵⁴ Cf. PNUÉ, Communiqué de presse, 16 août 2019, <https://www.unenvironment.org/news-and-stories/press-release/unep-unhuman-rights-office-sign-new-agreement-stepping-commitment>

¹⁵⁵ Cf. UNDP, *Lutte contre la corruption dans le secteur de l'eau. Méthodes, outils et bonnes pratiques*, New York octobre 2011 ; Transparency International, *Rapport mondial sur la corruption 2008. La corruption dans le secteur de l'eau*, 2008.

l'éthique de certains fonctionnaires judiciaires. Au contraire, la corruption est souvent systémique et institutionnalisée »¹⁵⁶. Cela ne fait que renforcer le rôle de l'éducation et la nécessité du témoignage quant à l'exemplarité et à l'intégrité. Le Saint-Père a écrit à ce propos : « Sois saint en accomplissant honnêtement et avec compétence ton travail au service de tes frères. (...) Quand Dieu s'adresse à Abraham, il lui dit : “Je suis Dieu Tout-Puissant. Marche en ma présence et sois parfait” (Gn 17, 1) »¹⁵⁷. Cet appel doit aussi éclairer la vocation, le travail et la formation de tous ceux qui, à tous les niveaux, sont impliqués dans la gouvernance de l'eau.

¹⁵⁶ *Lutte contre la corruption dans le secteur de l'eau. Méthodes, outils et bonnes pratiques*, p. 9.

¹⁵⁷ *Gaudete et exsultate*, § 14 et 51.

IX. RÉFÉRENCES À LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

109. Cette sélection n'inclut qu'un nombre limité de documents publiés avant 2004, car ces documents sont bien référencés dans le *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, un instrument dont l'usage et l'étude ont été chaleureusement recommandés par le Pape François en 2013. Les Messages pontificaux récurrents (pour le Carême, pour la Journée mondiale de la Paix, pour la Journée mondiale du Migrant et du Réfugié, pour la Journée mondiale de Prière pour la sauvegarde de la création, pour la Journée mondiale du Malade, pour la Journée mondiale du Pauvre, pour la Journée mondiale de l'Alimentation) n'ont pas été inclus.

Dignité humaine, liberté, droits de l'homme et devoirs : saint Jean-Paul II, *Redemptor hominis* § 17 ; Conseil Pontifical « Justice et Paix », *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église* § 132-148, 152-159, 199, 200, 301-303 (dorénavant désigné comme *Compendium*).

Développement authentique, développement humain intégral : saint Paul VI, *Populorum progressio* § 14-20 ; Benoît XVI, *Caritas in veritate* § 17-19, 29.

Bien commun : *Compendium* § 164-167, 170 ; *Caritas in veritate* § 7.

Solidarité : saint Jean-Paul II, *Sollicitudo rei socialis* § 38-45 ; *Compendium* § 192-196, 309 ; *Caritas in veritate* § 58 ; François, *Misericordiae vultus* § 15.

Subsidiarité, participation et démocratie : *Compendium* § 149, 185-191, 419 ; *Caritas in veritate* § 47, 57 ; François, *Evangelii gaudium* § 61, 222-237 ; Id., *Laudato si'* § 228-232 ; Id., *Querida Amazonia* § 27.

Destination universelle des biens et fonction sociale de la propriété : *Catéchisme de l'Église catholique*, § 2402-2406 ; *Compendium* § 171-181 ; *Evangelii gaudium* § 189 ; *Laudato si'* § 93-95.

Option préférentielle pour les pauvres : *Sollicitudo rei socialis* § 47 ; *Compendium* § 182-184 ; *Evangelii gaudium* § 198-200.

Justice : *Catéchisme de l'Église catholique* § 1807 ; *Compendium* § 201-203.

Responsabilité des États et des dirigeants politiques : saint Paul VI, *Octogesima adveniens*, § 46 ; *Compendium* § 168, 169, 384-389, 393-395, 407-409, 417, 418.

Lien entre Foi et engagement social : Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes* § 1-4 ; *Redemptor hominis* § 14 ; *Compendium* chap. 2 ; Benoît XVI, *Deus Caritas est* § 12-39 ; Id., *Sacramentum caritatis* § 89-92 ; François, *Lumen Fidei* § 51 ; *Evangelii gaudium* § 177-196, 267 ; *Misericordiae Vultus* § 8, 15 ; Id., *Gaudete et exultate* § 101.

Interconnectivité cohérente, écologie intégrale : *Caritas in veritate* § 30, 51 ; *Laudato si'* chap. 4.

Modération, sobriété et tempérance : *Catéchisme de l'Église catholique* § 1809 ; *Compendium* § 486 ; Benoît XVI, *Angélus*, 4 décembre 2011 ; *Laudato si'* § 222-225.

Conversion, transformation intérieure de la personne humaine : *Compendium* § 42 ; *Laudato si'* § 216-221.

Traduction du texte anglais publié en mars 2020

© 2020 Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral

00120 Cité du Vatican

www.humandevopment.va

info@humandevopment.va